

Investir en Afrique

Ce que nous enseignent les archives de WinstantGold, premier projet pilote du Programme national AXIS



WinstantGold



Winstant

Document source

Préface

La conception et la mise en œuvre du volet numérique de WinstantGold, premier projet pilote du Programme national AXIS, ont donné lieu à la production d'un ensemble conséquent de documents : notes stratégiques, livre blanc, documents d'accompagnement, supports de sensibilisation, modules de formation et contenus destinés à la diffusion publique.

Ces travaux, élaborés pendant deux années, poursuivaient un objectif commun : éclairer les conditions dans lesquelles la transformation numérique peut contribuer à structurer une économie territoriale souveraine en République démocratique du Congo.

Dans le cadre de cette réflexion, un corpus de plus de deux mille pages a été sélectionné. Il rassemble les éléments les plus significatifs de cette démarche, en retraçant les différentes étapes d'analyse, de conception et de mise en cohérence du modèle proposé.

L'enjeu n'était pas seulement de mobiliser des technologies numériques, mais de définir un cap, de construire une méthode et d'organiser une trajectoire. Il s'agissait d'inscrire ces instruments dans une lecture plus large, intégrant les dimensions socio-historiques, géopolitiques, politiques, économiques, financières, technologiques et sociales propres au contexte congolais et africain.

La logique suivie repose sur une navigation progressive : partir du réel, identifier les blocages, structurer des instruments adaptés, expérimenter au moyen de projets pilotes, puis organiser leur montée en cohérence dans une architecture nationale. Cette démarche vise à éviter que les dispositifs numériques ne restent des solutions techniques isolées, pour en faire les éléments d'un système d'une économie numérique gouvernable.

La présente synthèse du corpus rassemblé s'inscrit dans cette perspective. Elle ne restitue pas l'ensemble des développements contenus dans les archives, mais en propose une lecture structurée, destinée à en rendre intelligible la logique d'ensemble.

Son ambition est claire : montrer comment la finance digitale et les technologies numériques peuvent être mises au service de la République démocratique du Congo, de ses institutions, de ses acteurs économiques et, en premier lieu, de ses populations.

Au-delà des instruments, il s'agit de contribuer à une transformation plus profonde : permettre aux territoires de produire, de tracer et de capter la valeur issue de leurs ressources, dans une perspective de développement durable et de souveraineté économique.

À l'horizon 2050, alors que la RDC comptera parmi les dix pays les plus peuplés du monde, cette capacité à organiser la valeur constituera un facteur déterminant. Elle conditionnera non seulement la valorisation de ses ressources exceptionnelles, mais aussi sa place dans l'économie mondiale.

Dans ce contexte, plus que jamais, le Pays Solution ne constitue pas un slogan, mais une orientation stratégique : celle d'un pays capable de transformer ses atouts territoriaux en une base économique structurée, inclusive et durable.

Résumé exécutif

Une contradiction structurante

Les économies africaines, et en particulier celle de la République démocratique du Congo, reposent sur un paradoxe durable : une abondance de ressources, mais une faible capacité à en capter la valeur. Cette situation ne traduit pas un manque de richesses, mais un déficit d'instruments capables d'en organiser la transformation économique. La question centrale devient ainsi celle de la maîtrise de la valeur.

1. D'où venons-nous : une richesse qui part

Depuis les indépendances, les économies africaines se sont inscrites dans une organisation des flux héritée, dans laquelle les ressources sont extraites localement mais valorisées ailleurs. Les structures économiques, les instruments financiers et les chaînes de valeur ont été largement organisés à l'extérieur du continent. Il en résulte une souveraineté politique réelle, mais une souveraineté économique incomplète, caractérisée par une richesse qui part.

2. Où sommes-nous : une richesse qui existe

Les transformations contemporaines — climatique, énergétique et numérique — redéfinissent la valeur des ressources et repositionnent certains territoires au cœur de l'économie mondiale. La RDC apparaît comme un Pays Solution, disposant d'un potentiel stratégique exceptionnel. Mais cette richesse reste encore largement potentielle : elle existe, sans être pleinement organisée, faute de systèmes capables d'en assurer la traçabilité, la sécurisation et la valorisation.

3. Où allons-nous : une richesse qui s'organise

Le basculement en cours ouvre la possibilité de transformer les ressources en actifs traçables, certifiés et gouvernables. Le modèle proposé repose sur une économie numérique territoriale, dans laquelle les ressources sont intégrées dans des systèmes capables d'en organiser la valeur. Cette transformation s'appuie sur des instruments concrets — traçabilité, paiement, tokenisation — déployés progressivement à travers des projets pilotes dans le cadre du programme AXIS.

4. Une transformation de la souveraineté

L'enjeu dépasse la valorisation des ressources. Il réside dans la capacité à construire une souveraineté économique fondée sur la maîtrise des systèmes qui organisent la valeur. Cette transformation peut être comprise comme une triple dynamique : structuration des ressources, organisation des territoires et intégration des populations dans la création de valeur.

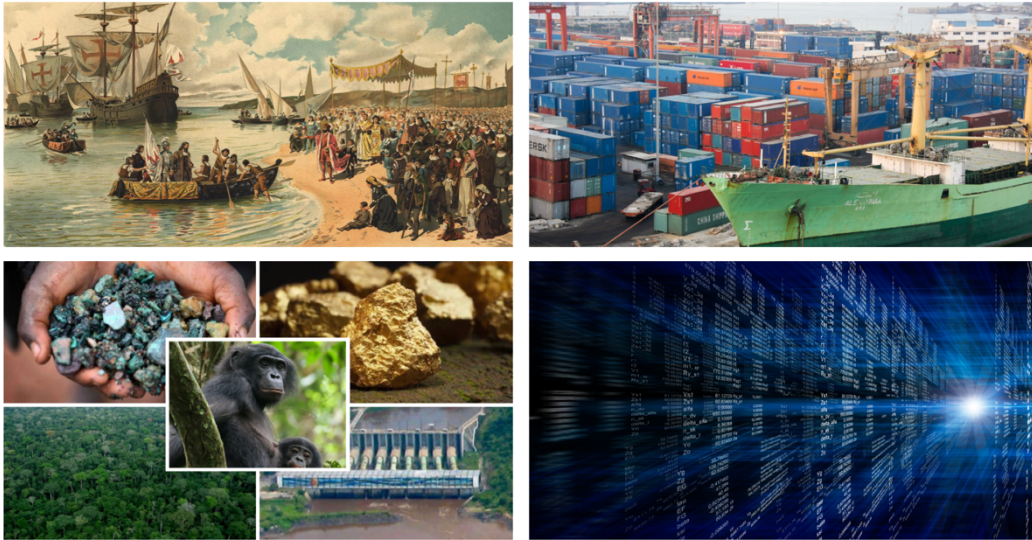
5. Une trajectoire stratégique

À l'horizon 2050, la RDC dispose des conditions pour devenir un acteur structurant de l'économie mondiale. Cette trajectoire repose sur une capacité désormais démontrée : organiser, tracer et gouverner la valeur. Le passage d'une richesse qui part à une richesse qui s'organise constitue le cœur de cette transformation.

Table des matières

Préface	2
Résumé exécutif	3
Épisode 1 – Investir en Afrique : ce que nous enseignent les archives de WinstantGold.....	6
Introduction générale – Des routes maritimes aux routes de la valeur : penser l’investissement en Afrique	6
Épisode 2 – Investir en Afrique : d’où venons-nous ? (1955 – 2000).....	9
Introduction – Comprendre l’héritage économique africain.....	9
1. Le cap – la destination : l’indépendance sans leviers	9
2. La maxime – la boussole : la souveraineté administrée	10
3. Le récit – la carte : Bandung et l’indépendance sous contrainte	12
4. La stratégie – la navigation : la dette et l’ajustement structurel.....	13
5. Les instruments – les instruments de navigation : Bretton Woods et la gouvernance financière internationale	14
Conclusion – Une souveraineté politique sans instruments économiques	14
Épisode 3 – Investir en Afrique : où sommes nous ? (2000 – 2024).....	16
Introduction – Une étape dans la navigation.....	16
1. Le cap – la destination : faire de la RDC – Pays Solution l’architecture concrète de la nouvelle économie mondiale	17
2. La maxime – la boussole : les ressources ne créent de valeur que si les systèmes savent les gouverner.....	18
3. Le récit – la carte : l’émergence d’une nouvelle économie mondiale	19
4. La stratégie – la navigation : apprendre par l’expérience pour construire l’architecture	21
5. Les instruments – les instruments de navigation : sécurité numérique et inclusion financière comme fondations de l’écosystème	22
Conclusion – Une maturation nécessaire	24
Épisode 4 – Investir en Afrique : où allons nous ? (2024 – 2050).....	25
Introduction – De la ressource à la valeur : le basculement de la souveraineté	25
1. Le cap – la destination : faire de la RDC – Pays Solution le premier programme africain d’économie numérique territoriale	26
2. La maxime – la boussole : de la revanche du sol sur le sous-sol à la triple revanche des territoires.....	30
3. Le récit – la carte : de la ressource invisible à l’actif traçable.....	33
3.1 Le problème : une valeur invisible	33
3.2 Le basculement : de la ressource à l’écriture de la valeur.....	34
3.3 La mise en système : du territoire au registre.....	34
3.4 Les effets : une nouvelle géographie de la valeur	35
4. La stratégie – la navigation : avancer par projets pilotes pour construire l’économie numérique territoriale	35
5. Les instruments – les instruments de navigation : l’architecture opérationnelle de la souveraineté économique	38
5.1 L’architecture de la souveraineté opératoire : organiser les acteurs et les flux .	38
5.2 La tokenisation des ressources : structurer la valeur.....	39
5.3 Blockchain et traçabilité : l’infrastructure de preuve.....	41
5.4 Trust Signal – la couche de confiance	42
5.5 MACC Pay – l’infrastructure de paiement.....	43
5.6 Le Processus de Kinshasa : la méthode.....	44
Conclusion – L’architecture en système	44

Conclusion – De la ressource à la souveraineté	46
Annexe – Investir en Afrique : mutation, opportunité et nouvelle architecture de valeur	49
1. Une transformation profonde de l’investissement en Afrique	49
2. Les limites des modèles d’investissement classiques	49
3. Le basculement : de la ressource à l’actif traçable	49
4. Un moment stratégique : pourquoi investir maintenant	50
5. Le changement décisif : investir dans des systèmes	50
6. Une nouvelle classe d’actifs : les actifs territoriaux	51
7. Pourquoi soutenir le programme AXIS / WinstantGold	51
8. Ce que cela change pour l’investisseur	51
9. Conclusion – Investir dans l’organisation de la valeur	52



De la route des Indes aux nouvelles routes de la valeur mondiale : la richesse part, la richesse existe, la richesse s'organise

Épisode 1 – Investir en Afrique : ce que nous enseignent les archives de WinstantGold

Une question

Franchir un cap – Dans une économie mondiale devenue système de flux et de valeur, pourquoi les États africains, après avoir franchi le cap de l'indépendance politique, peinent-ils encore à se doter des instruments nécessaires pour naviguer durablement, organiser la valeur de leurs ressources et tracer une trajectoire effective de souveraineté économique ?

Introduction générale – Des routes maritimes aux routes de la valeur : penser l'investissement en Afrique

Une lecture stratégique des transformations économiques

Investir en Afrique : cap, stratégie et instruments – Le Forum Investir en Afrique, organisé par le journal L'Opinion et le Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN), le 9 avril 2026 à Paris, met l'accent sur trois enjeux essentiels : le passage à l'échelle des investissements, l'accélération des projets et l'industrialisation durable du continent. Ces objectifs, qui structurent aujourd'hui les stratégies d'investissement, s'inscrivent dans une histoire plus longue, celle des grandes transformations économiques fondées sur la capacité à ouvrir de nouvelles trajectoires et à organiser durablement la valeur.

Une expédition, des questions – Lorsque Vasco de Gama quitte Lisbonne en juillet 1497 pour chercher la route maritime des Indes, il ne s'agit pas seulement d'une expédition maritime, mais d'un investissement stratégique. Comme tout projet économique, cette entreprise repose sur trois questions simples : d'où venons-nous, où sommes-nous et où allons-nous ? Ces questions structurent encore aujourd'hui

toute réflexion stratégique, bien au-delà du contexte des Grandes découvertes, notamment en matière d'investissement.

Une transformation de l'architecture économique – Depuis le début du XV^e siècle, les navigateurs portugais explorent les côtes africaines, établissent des comptoirs et structurent des réseaux d'échanges. En contournant l'Afrique, Vasco de Gama ne découvre pas seulement une route maritime : il redessine l'architecture du commerce mondial. Cette transformation montre que les grandes avancées économiques reposent moins sur la découverte que sur la capacité à organiser durablement les flux et les systèmes d'échange.

De l'économie des flux à l'économie de la valeur

Les routes de la valeur – Aujourd'hui, la question n'est plus d'ouvrir de nouvelles routes maritimes, mais de redessiner les routes de la valeur. Là où hier les routes transportaient des marchandises, elles organisent désormais la valeur des territoires. L'économie contemporaine ne repose plus uniquement sur la circulation des biens, mais sur des systèmes capables de structurer, sécuriser et orienter la création de valeur dans un espace économique globalisé.

Une richesse en trois états – Cette transformation met en lumière une réalité fondamentale de l'économie africaine. Pendant plusieurs décennies, la richesse part : les ressources sont extraites et exportées, tandis que la valeur se forme en dehors des territoires. Aujourd'hui, la richesse existe : les territoires africains, et en particulier la République démocratique du Congo, concentrent des ressources stratégiques au cœur des transitions mondiales. Mais cette richesse reste encore largement potentielle.

Un enjeu d'organisation – L'enjeu décisif réside désormais dans la capacité à organiser cette richesse. Cela suppose de mettre en place des systèmes économiques capables d'assurer la traçabilité des ressources, la sécurisation des flux et la transformation durable de la valeur. Entre ces trois états — richesse qui part, richesse qui existe, richesse qui s'organise — se joue toute la question de la souveraineté économique.

Le basculement vers une économie organisée

Le tournant numérique des territoires – La transformation actuelle s'inscrit dans l'émergence d'infrastructures numériques capables d'identifier les acteurs économiques, de numériser et tracer les ressources, de sécuriser les transactions. Ces technologies rendent possible l'organisation des flux de valeur dans des systèmes gouvernables et connectés aux marchés mondiaux, ouvrant ainsi une nouvelle phase de structuration économique.

Le rôle de la RDC – Dans ce contexte, la RDC ne se limite plus à être un territoire de ressources. Elle devient un acteur potentiel capable d'organiser la valeur de ses territoires et de contribuer à la définition des nouvelles routes de la valeur mondiale. Ce basculement marque le passage d'une économie de l'extraction à une économie de l'organisation par le numérique.

Naviguer dans l'économie de la valeur

Une grille de lecture stratégique – La métaphore de la navigation permet de rendre intelligible cette transformation. Comme un navire, tout projet économique doit

connaître sa destination, s’orienter à l’aide d’une boussole, s’appuyer sur une carte, définir une stratégie de navigation et disposer d’instruments fiables. Cette analogie permet de structurer une lecture opérationnelle des transformations en cours.

Une trajectoire en trois questions – C’est dans cette perspective que s’inscrit cette réflexion, en prenant pour exemple la République démocratique du Congo. Il s’agit de répondre à trois questions fondamentales : d’où nous venons, où nous sommes aujourd’hui et où nous voulons aller. Ces questions permettent de structurer une trajectoire et de poser une problématique centrale : comment transformer une richesse qui part et une richesse qui existe en une richesse organisée ?

Les conditions de la transformation – L’expérience des grands projets d’investissement montre que cette transformation repose sur plusieurs conditions : un cap clair, une stratégie de pilotage, un récit mobilisateur et des instruments opérationnels. Ces éléments constituent l’équivalent des instruments de navigation d’un navire. Quand les trois questions donnent la direction, les instruments permettent d’avancer. Sans cap, un navire dérive. Sans instruments, il n’avance pas. Et sans organisation, la richesse ne devient pas valeur.

Une réponse

Construire les instruments de la souveraineté économique — La richesse ne devient valeur que lorsqu’elle est organisée, tracée et gouvernée. Franchir un cap ne consiste plus à extraire davantage, mais à écrire la valeur des territoires dans des architectures maîtrisées. Alors commençons la navigation.



Mozambique, Port de Maputo – La richesse part

Épisode 2 – Investir en Afrique : d’où venons-nous ? (1955 – 2000)

Une question

Navigation sous contrainte – Comment expliquer que, depuis les indépendances, les économies africaines soient restées organisées autour d’une richesse qui part — extraite sur les territoires mais valorisée ailleurs — et en quoi cet héritage historique a-t-il limité la capacité des États à construire leurs propres instruments économiques et financiers ?

Introduction – Comprendre l’héritage économique africain

Des règles extérieures – Pour comprendre les trajectoires économiques africaines et les défis actuels de l’investissement, il est nécessaire de revenir à la période qui suit les indépendances. Entre les années 1950 et le début des années 2000, les États africains construisent leurs institutions politiques et tentent de transformer leurs économies. Mais cette construction se fait dans un contexte particulier : celui d’un ordre économique mondial déjà structuré, dominé par les institutions financières internationales et par une économie mondiale organisée autour du commerce des matières premières. L’histoire de cette période peut être comprise comme une navigation dans un système économique dont les règles, les instruments et les centres de décision se situent largement en dehors du continent.

1. Le cap – la destination : l’indépendance sans leviers

L’indépendance comme objectif politique – Au milieu du XXe siècle, la priorité des États africains est claire : accéder à l’indépendance politique et construire des

institutions nationales capables d'exercer les fonctions de l'État. Entre les années 1950 et 1970, la plupart des pays du continent accèdent à la souveraineté internationale. La RDC devient indépendante le 30 juin 1960 et rejoint rapidement les grandes organisations internationales — notamment les Nations unies, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. L'objectif est alors double : consolider la souveraineté politique et organiser les bases d'un développement économique national.

Un ordre économique déjà établi – Cette indépendance intervient cependant dans un système économique mondial déjà structuré. Depuis la conférence de Bretton Woods en 1944, l'économie internationale repose sur un ensemble d'institutions financières et de règles monétaires largement dominées par les grandes puissances industrielles. Deux organisations jouent un rôle central dans cette architecture : le Fonds monétaire international, chargé de la stabilité monétaire internationale, et la Banque mondiale, chargée du financement du développement et des infrastructures. Les nouveaux États africains entrent donc dans un système dont ils n'ont pas défini les règles mais auquel ils doivent se conformer pour accéder au financement international.

Des économies héritées de la période coloniale – Les États indépendants héritent également de structures économiques conçues pendant la période coloniale. Les infrastructures de transport, les ports, les réseaux commerciaux et les systèmes fiscaux ont été organisés principalement pour faciliter l'extraction et l'exportation de matières premières. En RDC, cette structure économique repose notamment sur l'exploitation minière : cuivre et cobalt du Katanga, diamants du Kasai ou encore uranium. Ces ressources sont principalement destinées aux marchés internationaux, ce qui inscrit durablement l'économie congolaise dans une logique d'exportation de matières premières.

Le développement comme horizon économique – Dans ce contexte, les gouvernements africains cherchent à transformer l'indépendance politique en développement économique. Les premières décennies des indépendances voient la création d'administrations publiques, de banques centrales, d'entreprises publiques et de plans nationaux de développement. Les États investissent dans les infrastructures, l'énergie, l'éducation ou l'agriculture afin de moderniser leurs économies et de soutenir l'industrialisation. Cette stratégie repose largement sur l'intervention de l'État et sur la mobilisation de financements internationaux.

Une navigation sous contrainte financière – Pour financer ces investissements, les États ont recours à l'emprunt international. La Banque mondiale, les banques commerciales et les partenaires bilatéraux financent des projets d'infrastructures, de transport ou d'énergie. Mais cette dépendance au financement extérieur signifie également que les économies nationales restent largement intégrées dans les circuits financiers internationaux. Dès les premières décennies des indépendances apparaît ainsi une réalité structurante : les États africains disposent d'une souveraineté politique réelle, mais ils doivent naviguer dans un ordre économique mondial dont ils ne maîtrisent ni les instruments financiers ni les règles monétaires.

2. La maxime – la boussole : la souveraineté administrée

Une souveraineté formelle – Après les indépendances, les États africains disposent des attributs classiques de la souveraineté : gouvernements nationaux, administrations

publiques, représentation diplomatique et participation aux institutions internationales. Ils siègent aux Nations unies, participent aux grandes organisations économiques et disposent d'une capacité formelle à définir leurs politiques publiques. Pourtant, l'exercice concret de la souveraineté économique reste largement encadré par les règles et les instruments du système financier international. Les États gouvernent politiquement leurs territoires, mais les leviers essentiels du financement du développement — accès au crédit international, stabilité monétaire ou flux d'investissement — demeurent largement organisés à l'échelle mondiale.

Le financement du développement – Dans les années 1960 et 1970, la priorité économique est la modernisation des infrastructures et la construction d'États capables de soutenir la croissance. Les gouvernements financent des projets dans l'énergie, les transports, l'agriculture ou l'industrialisation. Une grande partie de ces investissements repose sur des financements extérieurs. La Banque mondiale finance par exemple des barrages hydroélectriques, des routes ou des programmes agricoles dans de nombreux pays africains. En RDC, plusieurs projets énergétiques et miniers sont soutenus par des financements internationaux destinés à renforcer les capacités productives du pays.

La montée de l'endettement – Cette stratégie d'investissement repose largement sur l'endettement international. Les États empruntent auprès d'institutions financières internationales, de banques commerciales et de partenaires bilatéraux afin d'accélérer leur développement économique. Pendant plusieurs années, ce modèle fonctionne tant que la croissance mondiale est soutenue et que les prix des matières premières restent élevés. Mais à la fin des années 1970, plusieurs chocs économiques — hausse des taux d'intérêt internationaux, chute des prix des matières premières et ralentissement du commerce mondial — fragilisent les économies africaines. Les revenus d'exportation diminuent tandis que le coût du service de la dette augmente fortement.

La crise de la dette et l'ajustement structurel – Au début des années 1980, de nombreux pays africains entrent dans une crise de la dette. Pour éviter les défauts de paiement et stabiliser les économies, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale mettent en place des programmes d'ajustement structurel. Ces programmes conditionnent l'accès aux financements internationaux à la mise en œuvre de réformes économiques précises : réduction des déficits publics, libéralisation des marchés, privatisation d'entreprises publiques, ouverture accrue au commerce international et réduction du rôle économique direct de l'État. Ces réformes transforment profondément les politiques économiques nationales dans de nombreux pays africains.

Une souveraineté encadrée – Dans ce contexte apparaît la logique de souveraineté administrée. Les gouvernements conservent leurs institutions politiques et continuent d'administrer leurs économies, mais les grandes orientations économiques sont largement influencées par les cadres définis avec les institutions financières internationales. Les politiques budgétaires, monétaires et commerciales doivent être compatibles avec les programmes de stabilisation négociés avec le FMI ou la Banque mondiale. Autrement dit, les États restent souverains dans leurs institutions, mais la navigation économique s'effectue dans un système de règles et de conditionnalités largement défini à l'échelle internationale.

3. Le récit – la carte : Bandung et l'indépendance sous contrainte

Bandung, moment fondateur – En avril 1955, la conférence de Bandung réunit en Indonésie vingt-neuf pays d'Asie et d'Afrique. Pour la première fois, des États récemment indépendants ou en voie de l'être affirment collectivement leur volonté d'exister dans le système international en dehors de la logique des blocs de la guerre froide. Bandung marque l'émergence d'un projet politique nouveau : l'égalité entre les nations, le respect de la souveraineté et le droit des peuples à choisir leur propre voie de développement. Cette conférence devient rapidement la référence politique du mouvement des pays non-alignés et symbolise l'entrée des nations du Sud dans la diplomatie mondiale.

La promesse d'une souveraineté complète – Pour les États africains, Bandung représente une promesse : celle d'une souveraineté pleine et entière, politique mais aussi économique. Les nouveaux gouvernements espèrent pouvoir définir librement leurs politiques de développement, organiser leurs économies nationales et utiliser leurs ressources naturelles pour soutenir la croissance. Dans les années qui suivent les indépendances, plusieurs pays adoptent des stratégies de développement ambitieuses : industrialisation nationale, création d'entreprises publiques, investissements massifs dans les infrastructures et politiques de planification économique.

Une réalité économique plus contraignante – Cependant, la mise en œuvre de cette ambition se heurte rapidement à la réalité de l'économie mondiale. Les circuits du commerce international, du crédit et de l'investissement restent largement dominés par les économies industrialisées. Les pays africains exportent principalement des matières premières — minerais, produits agricoles ou ressources énergétiques — dont les prix sont déterminés sur les marchés internationaux. Cette dépendance aux exportations rend les économies particulièrement sensibles aux fluctuations des prix mondiaux.

Une insertion dans les chaînes de valeur mondiales – Dans ce contexte, les économies africaines restent fortement intégrées dans les chaînes de valeur internationales comme fournisseurs de ressources naturelles. En RDC, par exemple, l'économie repose largement sur l'exploitation et l'exportation de minerais stratégiques tels que le cuivre, le cobalt ou les diamants. Ces ressources alimentent les industries mondiales — électronique, énergie ou métallurgie — mais la transformation industrielle et la valeur ajoutée sont souvent réalisées en dehors du territoire national.

Une indépendance politique mais économique différée – Ainsi apparaît progressivement un décalage entre la promesse politique de Bandung et la réalité économique des décennies suivantes. Les États africains disposent des institutions de la souveraineté — gouvernements, administrations, diplomatie — mais leur capacité à transformer leurs économies reste limitée par leur insertion dans l'ordre économique mondial. L'indépendance politique est réelle, mais l'indépendance économique demeure en construction. Cette situation peut être résumée par une formule : une indépendance acquise dans les institutions, mais encore contrainte dans les instruments économiques.

4. La stratégie – la navigation : la dette et l’ajustement structurel

Le développement par l’investissement – Dans les premières décennies suivant les indépendances, la stratégie économique de nombreux États africains repose sur l’investissement public et la modernisation rapide des infrastructures. Les gouvernements financent des barrages hydroélectriques, des réseaux routiers, des ports, des industries de transformation ou des programmes agricoles destinés à soutenir la croissance. Ces investissements sont largement financés par l’endettement extérieur, auprès de la Banque mondiale, de banques commerciales internationales et de partenaires bilatéraux. L’objectif est alors clair : accélérer l’industrialisation et réduire la dépendance aux importations.

L’économie des matières premières – Cette stratégie reste cependant étroitement liée aux revenus d’exportation des ressources naturelles. Dans de nombreux pays africains, les recettes publiques dépendent fortement de l’exportation de matières premières : pétrole, minerais ou produits agricoles. En RDC, l’économie repose notamment sur les exportations minières — cuivre, cobalt ou diamants — qui alimentent les marchés industriels internationaux. Lorsque les prix des matières premières sont élevés, les États peuvent financer leurs investissements et assurer le service de leur dette.

Les chocs économiques des années 1970 – À partir de la fin des années 1970, plusieurs évolutions viennent fragiliser ce modèle. La hausse brutale des taux d’intérêt internationaux, notamment après la politique monétaire restrictive menée aux États-Unis au début des années 1980, renchérit le coût de la dette. Dans le même temps, la baisse des prix de nombreuses matières premières réduit les recettes d’exportation des pays africains. Les États se retrouvent confrontés à un double déséquilibre : leurs revenus diminuent tandis que leurs obligations financières augmentent.

La crise de la dette – Au début des années 1980, cette situation débouche sur une crise de la dette dans de nombreux pays en développement. Plusieurs États africains rencontrent des difficultés pour rembourser leurs emprunts extérieurs. Pour éviter les défauts de paiement et stabiliser les économies, les gouvernements négocient des programmes d’assistance financière avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Ces institutions deviennent alors les principaux acteurs de la stabilisation économique sur le continent.

Les programmes d’ajustement structurel – Les financements accordés par le FMI et la Banque mondiale sont conditionnés à la mise en œuvre de réformes économiques appelées programmes d’ajustement structurel. Ces programmes visent à rétablir les équilibres macroéconomiques et à adapter les économies nationales aux exigences du système financier international. Les mesures comprennent généralement la réduction des déficits publics, la libéralisation des marchés, la privatisation de certaines entreprises publiques et l’ouverture accrue au commerce international. Dans de nombreux pays africains, ces réformes redéfinissent durablement les politiques économiques et modifient le rôle de l’État dans l’économie.

5. Les instruments – les instruments de navigation : Bretton Woods et la gouvernance financière internationale

L'architecture de Bretton Woods – L'ordre économique international dans lequel s'insèrent les États africains après les indépendances repose sur l'architecture institutionnelle créée à Bretton Woods en 1944. Deux institutions en constituent les piliers : le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Leur mission initiale est d'assurer la stabilité du système monétaire international et de soutenir la reconstruction et le développement économique. À partir des années 1960, ces institutions deviennent progressivement les principaux partenaires financiers des pays africains nouvellement indépendants.

Le rôle du Fonds monétaire international – Le FMI intervient principalement dans la gestion des déséquilibres macroéconomiques. Lorsqu'un État connaît une crise de balance des paiements — c'est-à-dire des difficultés à financer ses importations ou à rembourser sa dette extérieure — le FMI peut fournir des financements d'urgence. En échange, le pays concerné s'engage à mettre en œuvre des réformes économiques visant à stabiliser ses finances publiques, à maîtriser l'inflation et à restaurer la confiance des investisseurs internationaux. Le FMI devient ainsi un acteur central de la discipline financière internationale.

La Banque mondiale et le financement du développement – La Banque mondiale intervient davantage dans le financement de projets de développement à long terme. Elle soutient la construction d'infrastructures — routes, barrages, réseaux électriques — ainsi que des programmes dans l'agriculture, l'éducation ou la santé. Dans plusieurs pays africains, les grands projets d'infrastructures des années 1970 et 1980 sont financés en partie grâce à ces prêts multilatéraux. L'objectif est de renforcer les capacités productives des économies et d'améliorer les conditions de développement.

Les mécanismes de conditionnalité – Les financements accordés par ces institutions s'accompagnent généralement de conditions économiques et institutionnelles. Les États bénéficiaires doivent adopter des politiques économiques conformes aux objectifs de stabilité financière et d'intégration dans l'économie mondiale. Ces mécanismes de conditionnalité deviennent particulièrement importants dans les années 1980 avec les programmes d'ajustement structurel. Les institutions internationales ne se contentent plus de financer les économies : elles participent directement à l'orientation des politiques économiques nationales.

Une gouvernance économique internationale – Au fil des décennies, ces instruments financiers — prêts multilatéraux, programmes d'ajustement, mécanismes de surveillance macroéconomique — constituent le cadre principal dans lequel se déploient les politiques économiques de nombreux pays africains. Les États conservent leur souveraineté politique, mais les instruments majeurs du financement et de la stabilisation économique sont largement organisés à l'échelle internationale. L'économie africaine s'inscrit ainsi dans une gouvernance financière globale structurée autour des institutions de Bretton Woods.

Conclusion – Une souveraineté politique sans instruments économiques

L'indépendance mais pas l'autonomie – Ainsi, entre les indépendances et le début du XXI^e siècle, les États africains consolident leur souveraineté politique mais continuent

de naviguer dans un ordre économique mondial largement structuré ailleurs. Les institutions nationales se renforcent, les administrations se construisent et les économies s'intègrent progressivement dans les circuits du commerce international. Mais les instruments majeurs du financement, de la stabilisation monétaire et de l'organisation des chaînes de valeur restent principalement définis à l'échelle internationale. Cette période peut donc être résumée par une formule simple : une souveraineté politique acquise, mais des instruments économiques encore largement extérieurs. C'est précisément cette situation qui explique les réflexions actuelles sur la reconquête d'une souveraineté économique fondée sur la valorisation des ressources et sur la construction de nouveaux instruments économiques.

Une réponse

Une navigation souveraine limitée – Depuis les indépendances, les États africains ont consolidé leur souveraineté politique dans un système économique mondial déjà structuré, sans disposer pleinement des instruments nécessaires pour en maîtriser les règles, le financement et la création de valeur. Il en résulte un décalage durable entre la capacité à gouverner les territoires et celle à organiser les flux économiques, expliquant les limites rencontrées dans la construction d'une souveraineté économique et financière effective.



RDC, Pays Solution – La richesse existe

Épisode 3 – Investir en Afrique : où sommes nous ? (2000 – 2024)

Une question

Le pays solution – Comment transformer le potentiel de la RDC comme Pays Solution en une architecture économique capable de produire une valeur durable pour les territoires, les populations et les marchés ?

Introduction – Une étape dans la navigation

Enjeux d’hier et aujourd’hui – Nous avons montré que, depuis les indépendances, les États africains ont conquis la souveraineté politique sans disposer pleinement des instruments économiques et financiers permettant de la rendre effective. Le cap était posé, mais la navigation restait contrainte par des règles, des financements et des architectures largement définis à l’extérieur du continent. Cette première lecture permettait de comprendre d’où nous venons : une souveraineté acquise dans les institutions, mais encore incomplète dans ses instruments. Mais connaître l’origine ne suffit pas. Car comme dans toute navigation, une question devient alors décisive : où sommes-nous aujourd’hui ? Sommes-nous encore dans cette dépendance structurelle, ou bien un nouveau moment est-il en train d’émerger ? Il s’agit maintenant de lire la carte du présent, à un moment où l’économie mondiale se transforme sous l’effet des transitions climatiques, énergétiques et numériques, et où certains territoires — au premier rang desquels la République démocratique du Congo — apparaissent désormais comme des acteurs potentiels des solutions globales.

Lire la carte pour comprendre le moment présent – Au début du XXI^e siècle, la question du développement change de nature. Après plusieurs décennies dominées par les programmes d’ajustement, les projets financés par les institutions internationales et les politiques sociales des Objectifs du Millénaire pour le développement, les limites du modèle apparaissent plus clairement. Les

investissements et les projets ont permis des progrès réels, mais ils ont rarement transformé les structures économiques capables de produire une prospérité durable. Dans le même temps, l'économie mondiale entre dans une phase nouvelle marquée par la transition climatique, énergétique et numérique. Dans ce contexte, certains territoires acquièrent une importance stratégique. La République démocratique du Congo, avec ses ressources naturelles exceptionnelles, apparaît progressivement comme l'un des territoires centraux de cette nouvelle économie mondiale.

1. Le cap – la destination : faire de la RDC – Pays Solution l'architecture concrète de la nouvelle économie mondiale

Le développement par projets internationaux – À la fin du XXe siècle, le modèle dominant du développement repose largement sur les programmes et projets financés par les institutions financières internationales. Depuis les années 1980, les politiques économiques de nombreux pays en développement sont structurées par les programmes d'ajustement et les financements sectoriels soutenus par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les agences de coopération. Les financements sont généralement conditionnés à des réformes macroéconomiques ou à la mise en œuvre de projets précis dans les infrastructures, l'agriculture ou les services publics. Cette approche organise l'action économique autour d'interventions ciblées destinées à corriger des déficits sectoriels.

Le tournant social des Objectifs du Millénaire – Au début des années 2000, ce modèle évolue avec l'adoption par les Nations unies des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les politiques de développement s'orientent alors vers des programmes sociaux destinés à réduire la pauvreté, améliorer l'accès à l'éducation, renforcer les systèmes de santé et favoriser l'égalité entre les sexes. Ces objectifs mobilisent une large coalition d'acteurs publics et internationaux. Les financements se concentrent sur des programmes d'amélioration des conditions de vie des populations. Cette orientation permet des progrès réels dans plusieurs domaines sociaux, mais elle reste largement structurée par une logique de projets et de programmes sectoriels.

Les limites du modèle de projets – Avec le temps, les limites de cette approche apparaissent plus clairement. Les projets contribuent à améliorer certaines infrastructures ou services, mais ils transforment rarement les structures économiques profondes. Dans de nombreux pays, les économies restent dépendantes de l'exportation de matières premières et vulnérables aux fluctuations des marchés internationaux. Les projets agissent souvent comme des interventions ponctuelles plutôt que comme des mécanismes capables de structurer durablement l'activité économique. La question qui se pose progressivement aux économistes et aux investisseurs est donc la suivante : comment passer d'une logique de projets à une logique de systèmes économiques capables de produire une croissance durable.

Le changement du cadre économique mondial – Au cours des années 2010, cette interrogation se combine avec l'émergence de nouvelles priorités globales liées au climat, à l'énergie et à l'environnement. Les analyses économiques convergent vers l'idée que la croissance du XXIe siècle devra intégrer les contraintes climatiques et la gestion durable des ressources naturelles. La transition énergétique et environnementale devient progressivement un facteur structurant de l'économie mondiale. Dans ce contexte, les territoires disposant de ressources naturelles

stratégiques prennent une importance nouvelle. Les forêts, les terres agricoles et les ressources minérales deviennent des éléments centraux des transformations économiques en cours.

L'apparition du Pays Solution – Dans ce nouveau contexte international, certains territoires apparaissent comme des acteurs potentiels des solutions économiques et climatiques. La RDC est progressivement identifiée dans les débats internationaux comme un Pays Solution en raison de la combinaison exceptionnelle de ses ressources naturelles : les forêts du bassin du Congo, les tourbières riches en carbone, les minerais nécessaires à la transition énergétique mondiale, le potentiel hydroélectrique et la biodiversité. Cette expression marque une évolution importante dans la perception du pays. La RDC n'est plus seulement un territoire riche en ressources, mais un acteur potentiel des équilibres économiques et climatiques du XXI^e siècle.

La véritable destination – Cependant, cette position stratégique ne constitue qu'un potentiel. Les ressources naturelles ne deviennent une solution économique que si elles peuvent être organisées, sécurisées et valorisées dans des systèmes économiques capables de relier les territoires aux marchés internationaux. Le véritable cap consiste donc à transformer l'avantage territorial de la RDC en architecture économique. Cela suppose de développer des instruments capables d'organiser les flux économiques, de sécuriser les transactions et de valoriser les ressources naturelles dans les marchés internationaux. La destination de la période actuelle n'est donc pas seulement de protéger les ressources, mais de construire les systèmes économiques capables de les gouverner.

2. La maxime – la boussole : les ressources ne créent de valeur que si les systèmes savent les gouverner

Une leçon tirée de plusieurs décennies – Les expériences de développement accumulées depuis la fin du XX^e siècle conduisent à une conclusion importante. Les ressources naturelles, les financements internationaux ou les projets sectoriels ne suffisent pas à produire une transformation économique durable. De nombreux pays disposent d'abondantes richesses naturelles ou ont bénéficié d'investissements importants sans parvenir à structurer des économies capables de générer une prospérité stable. Cette observation conduit progressivement à une idée centrale : la richesse ne dépend pas seulement de la disponibilité des ressources, mais de la capacité des institutions et des systèmes économiques à organiser leur exploitation, leur transformation et leur circulation.

La différence entre ressources et systèmes – Dans une économie moderne, la création de valeur dépend moins de l'existence des ressources que de l'organisation des systèmes qui les gouvernent. Les ressources naturelles, par exemple, ne produisent de richesse nationale que si elles sont intégrées dans des chaînes de valeur capables d'assurer leur transformation, leur financement et leur commercialisation. De la même manière, les marchés financiers ne peuvent fonctionner que si les transactions sont sécurisées, les acteurs identifiés et les flux économiques organisés. La différence entre une économie fragmentée et une économie performante réside donc dans l'existence de systèmes capables de structurer ces processus.

L'importance des infrastructures invisibles – Ces systèmes reposent sur des infrastructures souvent peu visibles et silencieuses mais essentielles au

fonctionnement des marchés. Les systèmes de paiement, les mécanismes d'identification économique, les cadres de conformité financière et de lutte contre la fraude ou encore les dispositifs de traçabilité constituent les fondations de l'activité économique. Ils permettent de réduire les coûts de transaction, de sécuriser les échanges et de renforcer la confiance entre les acteurs économiques. Lorsque ces infrastructures existent et fonctionnent efficacement, les investissements peuvent circuler plus facilement et les marchés se développer à grande échelle.

La condition de l'inclusion économique – L'existence de ces infrastructures constitue également une condition essentielle de l'inclusion économique. Dans de nombreux pays, une part importante de la population reste exclue du système financier en raison de l'absence d'identification fiable, de services bancaires accessibles ou de mécanismes de paiement sécurisés. Sans ces instruments, les individus et les entreprises restent confinés dans des circuits économiques informels qui limitent leur accès au crédit, aux investissements et aux marchés. L'inclusion financière ne dépend donc pas seulement de la disponibilité des capitaux, mais de la capacité des systèmes économiques à intégrer l'ensemble des acteurs.

La gouvernance des ressources – Cette logique s'applique également à la gestion des ressources naturelles. Les ressources forestières, agricoles ou minières ne produisent une valeur durable que si elles sont intégrées dans des systèmes de gouvernance capables d'assurer leur traçabilité, leur valorisation économique et leur gestion durable. Dans le contexte de la transition climatique, ces systèmes deviennent particulièrement importants. Les marchés du carbone, les mécanismes de financement climatique et les dispositifs de certification environnementale exigent des infrastructures techniques capables de suivre et de vérifier l'utilisation des ressources naturelles.

La boussole de la transformation – La maxime qui se dégage de ces expériences peut être formulée simplement : les ressources ne créent de valeur que si les systèmes savent les gouverner. Cette idée constitue la véritable boussole des stratégies économiques contemporaines. Elle invite les États, les entreprises et les investisseurs à se concentrer non seulement sur l'exploitation des ressources, mais aussi sur la construction des infrastructures économiques qui permettent d'organiser les marchés. Dans ce cadre, les systèmes numériques, les mécanismes de sécurité économique et les infrastructures financières deviennent des instruments décisifs pour transformer les ressources en richesse durable.

3. Le récit – la carte : l'émergence d'une nouvelle économie mondiale

La fin d'un modèle de croissance – Au cours des années 2010, l'économie mondiale entre dans une phase de transformation profonde. Le modèle de croissance qui avait dominé la seconde moitié du XXe siècle reposait sur une expansion industrielle alimentée par les énergies fossiles, la mondialisation des chaînes de production et l'abondance relative de certaines ressources naturelles. Ce modèle commence progressivement à révéler ses limites. Les crises financières, les tensions sur les ressources énergétiques et les risques liés au changement climatique montrent que la croissance mondiale ne peut plus s'appuyer durablement sur les mêmes fondations. Une nouvelle phase de transformation économique s'ouvre alors.

L'intégration du climat dans l'économie – Face à ces évolutions, la question climatique cesse progressivement d'être uniquement un enjeu environnemental pour devenir une dimension centrale de l'économie mondiale. Les gouvernements, les entreprises et les institutions financières commencent à intégrer les contraintes climatiques dans leurs stratégies économiques. Les investissements dans les infrastructures, les systèmes énergétiques et l'aménagement des territoires sont désormais évalués à l'aune de leur impact sur les émissions de carbone et la résilience environnementale. Le climat devient ainsi un facteur structurant de la croissance et de l'organisation des marchés internationaux.

La formulation de la Nouvelle Économie du Climat – En 2015, c'est dans ce contexte que les travaux de la Global Commission on the Economy and Climate, dite Calderon – Stern, introduisent la notion de Nouvelle Économie du Climat (NEC). Cette approche repose sur une idée simple mais structurante : la transition vers une économie bas carbone peut devenir un moteur de croissance économique. Mais la NEC ne constitue pas seulement une politique climatique. Elle marque un déplacement du centre de gravité de l'économie mondiale vers la gestion économique des ressources territoriales. La croissance du XXI^e siècle dépendra de la capacité des économies à organiser durablement l'énergie, les terres, les forêts et les infrastructures qui structurent les territoires.

Les systèmes économiques de la transition – La NEC identifie plusieurs systèmes économiques dans lesquels se concentrent les transformations nécessaires. Les villes, qui organisent les infrastructures, les transports et l'activité économique, représentent un premier système stratégique. Les systèmes énergétiques constituent un second pilier, car ils déterminent la structure de la production industrielle et les émissions de carbone. Enfin, l'usage des terres — incluant l'agriculture, les forêts et les ressources naturelles — devient un troisième système essentiel pour la gestion du carbone, la sécurité alimentaire et la protection des écosystèmes. Dans cette nouvelle organisation de l'économie mondiale, les territoires capables de gouverner durablement ces systèmes deviennent des acteurs économiques stratégiques.

La valeur stratégique des territoires – Dans cette nouvelle configuration économique, certains territoires acquièrent une importance stratégique particulière. Les régions disposant de ressources naturelles capables de contribuer à la transition énergétique ou climatique deviennent des acteurs potentiels des solutions globales. Les forêts tropicales, par exemple, jouent un rôle majeur dans la régulation du climat mondial grâce à leur capacité de stockage du carbone. Les minerais stratégiques nécessaires aux technologies énergétiques et numériques deviennent également des ressources essentielles pour l'industrie mondiale.

La reconnaissance internationale du Pays Solution – Dans ce contexte de transformation économique mondiale, certains territoires commencent à être identifiés comme des acteurs essentiels de la transition climatique. Lors de la COP26 de Glasgow en 2021, le Président de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, présente la RDC comme un Pays Solution pour les équilibres climatiques et énergétiques mondiaux. Cette affirmation repose sur la combinaison exceptionnelle de plusieurs ressources stratégiques : les forêts du bassin du Congo, deuxième poumon forestier de la planète, les vastes tourbières capables de stocker d'importantes quantités de carbone, l'or et les minerais indispensables aux technologies de la transition énergétique, le potentiel hydroélectrique et la

biodiversité. La formule de Pays Solution marque ainsi l'entrée de la RDC dans le récit économique mondial des grandes transitions.

4. La stratégie – la navigation : apprendre par l'expérience pour construire l'architecture

Naviguer dans un système contraint – Lorsque la transformation de l'économie mondiale devient visible, la question stratégique pour les États africains n'est plus seulement d'identifier les ressources disponibles, mais de comprendre comment naviguer dans un système financier international fortement structuré. Les États disposent d'une souveraineté politique reconnue, mais leur capacité à mobiliser les instruments économiques reste limitée par l'accès aux financements, aux marchés et aux infrastructures financières globales. L'expérience montre que la décision politique ne suffit pas : dès que la mise en œuvre financière commence, les contraintes internationales réapparaissent. La stratégie consiste alors à apprendre à agir dans cet environnement plutôt qu'à l'ignorer.

L'épreuve des instruments monétaires et financiers – Au cours des années 2010 et au début des années 2020, plusieurs initiatives cherchent à produire des instruments capables de soutenir des politiques publiques souveraines. Des projets bancaires innovants, des dispositifs de financement et des plateformes technologiques sont envisagés pour créer des flux financiers autonomes et durables. Mais ces initiatives révèlent rapidement une contrainte structurelle : un instrument financier ne peut fonctionner sans continuité institutionnelle et sans gouvernance stable. Lorsqu'un changement de gouvernance intervient, la confiance disparaît et l'instrument devient inopérant. L'expérience montre ainsi qu'aucune innovation financière ne peut survivre sans institutions capables d'en garantir la discipline et la durée.

La contrainte des rails financiers internationaux – D'autres expériences mettent en lumière les limites de l'intégration financière internationale. En Afrique de l'Ouest, les banques commerciales et les systèmes de paiement nationaux fonctionnent correctement dans les transactions domestiques. Mais dès que les échanges franchissent les frontières, l'accès aux marchés internationaux dépend des relations de correspondent banking avec les grandes banques internationales. Ces relations permettent d'effectuer des règlements en devises, principalement en dollars.

Un plafond invisible – Or, ces relations sont de plus en plus fragilisées. De nombreuses banques africaines se trouvent confrontées à des pratiques de de-risking, conduisant à leur exclusion partielle ou totale des circuits bancaires internationaux, notamment sous l'effet des exigences de conformité des grandes banques américaines. Leur réduction ou leur suspension rend les transactions internationales plus difficiles, plus lentes et plus coûteuses. Cette situation révèle un plafond invisible : les économies peuvent être bancarisées localement tout en restant dépendantes des infrastructures financières extérieures, sans accès pleinement souverain aux mécanismes de règlement internationaux.

La solution des stablecoins – Dans ce contexte, de nouvelles solutions émergent. Le développement de stablecoins adossés à des actifs ou à des monnaies permet d'envisager des mécanismes de règlement internationaux contournant partiellement ces contraintes. En s'affranchissant des circuits traditionnels du correspondent banking, ces instruments ouvrent la possibilité de sécuriser et de fluidifier les

transactions transfrontalières, tout en réduisant la dépendance aux infrastructures dominées par le dollar.

La tentation du raccourci monétaire – Face à ces contraintes, certains États ont tenté des solutions plus rapides en agissant directement sur l’instrument monétaire. La décision de la République centrafricaine d’adopter le Bitcoin comme monnaie légale et de lancer le projet Sango Coin illustre cette stratégie. Le geste est spectaculaire et politiquement lisible : il affirme une volonté de rupture avec les dépendances monétaires traditionnelles. Mais l’expérience montre rapidement ses limites. Une monnaie numérique ne peut remplacer l’organisation de l’économie réelle, des institutions et des chaînes de valeur. Lorsque la monnaie précède l’économie, elle transforme la souveraineté en symbole plutôt qu’en architecture durable.

Les technologies comme laboratoires – Parallèlement à ces expériences politiques, les technologies financières ont permis de tester concrètement de nouvelles infrastructures économiques. Les systèmes de paiement numériques, les plateformes de traçabilité des ressources, les solutions fondées sur la sécurité numérique dont la cryptographie ont été expérimentés dans différents contextes. Ces technologies ont servi de laboratoires permettant d’observer dans le contexte africain comment sécuriser les transactions, identifier les acteurs économiques, organiser les flux financiers, lutter contre la fraude. Chaque expérimentation a contribué à préciser les conditions nécessaires à la construction d’un système économique numérique fiable, capable d’interagir avec les institutions financières internationales.

L’apprentissage institutionnel – Ces expériences ne relèvent pas seulement de l’innovation technologique en correspondance au contexte africain. Elles ont également constitué un processus d’apprentissage pour les États eux-mêmes. La compréhension des potentialités de la finance centralisée et de la finance décentralisée s’est souvent révélée plus complexe que prévu. Certains gouvernements ont parfois privilégié des solutions rapides et visibles, comme les innovations monétaires, avant de construire les infrastructures nécessaires à leur fonctionnement. Cependant, progressivement, les leçons tirées de ces expériences ont permis de clarifier la stratégie. Les technologies ont été testées, les contraintes institutionnelles identifiées et les instruments ajustés afin de construire un écosystème économique plus solide, fondé sur la sécurité des transactions et la confiance des institutions.

5. Les instruments – les instruments de navigation : sécurité numérique et inclusion financière comme fondations de l’écosystème

De la NEC à la question des instruments – Une fois reconnue la RDC comme Pays Solution dans le cadre des grandes transitions climatiques, la question devient opérationnelle : quels instruments permettent de transformer ce potentiel en système économique réel ? La NEC identifie les ressources naturelles et les territoires comme des leviers essentiels de la transition mondiale. Mais ces ressources ne peuvent produire de valeur durable que si elles sont intégrées dans des systèmes économiques capables d’organiser les flux financiers, de sécuriser les transactions et d’assurer la confiance des investisseurs. La construction d’un écosystème économique crédible commence donc par la mise en place d’infrastructures capables de gouverner ces flux.

L’architecture d’un écosystème économique sécurisé – La mise en œuvre de cette stratégie repose sur une architecture progressive. Avant de pouvoir valoriser les

ressources naturelles dans les marchés internationaux, il faut d’abord sécuriser les fondations du système économique. La première étape consiste à identifier les acteurs économiques et à garantir la fiabilité des identités numériques. La seconde consiste à sécuriser les transactions et à prévenir les risques de fraude ou de détournement. La troisième consiste à organiser des infrastructures de paiement capables de faire circuler les flux financiers. Ce n’est qu’une fois ces fondations établies que les actifs territoriaux — forêts, terres ou ressources naturelles — peuvent être valorisés dans les nouveaux marchés de la transition climatique.

Le projet MACC comme traduction opérationnelle – C’est précisément à ce niveau qu’intervient en RDC le projet de Marché communautaire du carbone (MACC) présenté comme moyen de financer la transformation des économies rurales dans les provinces forestières du bassin central congolais, en articulant conservation, restauration, agroforesterie, agriculture familiale et inclusion financière digitale. La première phase couvre cinq provinces du Grand Équateur, avec un financement initial de 750 millions de dollars, avant extension possible à onze provinces pour un total de 2 milliards. Le projet vise 500 communautés, 2 millions de ménages agricoles et s’appuie sur les concessions forestières communautaires, le Fonds social de la RDC, les provinces et la Banque centrale du Congo.

La première priorité : la sécurité numérique – L’expérience accumulée dans les tentatives précédentes montre qu’aucun écosystème économique crédible ne peut fonctionner sans sécurité numérique. Les marchés carbone, les paiements, les financements climatiques et les transactions locales exigent l’identification fiable des acteurs, la traçabilité des opérations et la prévention des fraudes. Le projet MACC formalise cette exigence en intégrant, au cœur même du mécanisme financier, la plateforme de paiement numérique MACC Pay, conçue et opérée par Winstant, couplée à World KYC et FraudTrack, deux autres produits de cette société, afin d’assurer transparence, traçabilité, équité et protection des fonds dans tout l’écosystème. La sécurité n’est donc pas un complément technique. Elle constitue la première infrastructure de confiance du projet et le premier pilote d’économie numérique à implanter en RDC.

L’inclusion financière 2.0 – La seconde priorité de l’écosystème MACC est l’inclusion financière, mais sous une forme nouvelle que l’on peut qualifier d’inclusion financière 2.0. Il ne s’agit plus seulement d’intégrer les populations dans les circuits bancaires, mais de leur permettre de participer directement aux mécanismes économiques liés à la transition climatique. Les ménages ruraux, les coopératives et les communautés forestières deviennent des acteurs économiques capables d’accéder à des flux financiers destinés à financer l’agroforesterie, la restauration des terres, la gestion durable des forêts ou l’adaptation aux effets du changement climatique. Les plateformes numériques de paiement, combinées aux systèmes d’identification et de traçabilité, permettent d’organiser ces flux financiers de manière transparente et sécurisée. L’inclusion financière devient ainsi un instrument de résilience économique permettant aux populations les plus exposées au changement climatique de financer directement les transformations nécessaires à leur propre territoire.

La priorité opérationnelle donnée au paiement – Dans cette architecture, la priorité pratique est donnée au traitement des paiements. Au sein de l’écosystème MACC, MACC Pay devient le canal exclusif des transferts monétaires du projet, relié au Phoenix-MACC Fund à la Banque centrale du Congo, avec traitement des bénéficiaires via des wallets et des paiements sécurisés. Autour de ce noyau s’articulent World KYC

pour l'identification et la conformité, et FraudTrack pour la prévention de la fraude, de la corruption et des détournements. L'ordre est clair : il faut d'abord sécuriser l'identité, la transaction et le flux, avant d'élargir l'écosystème. Pas d'économie inclusive crédible sans chaîne de paiement sûre, vérifiable et gouvernable.

La tokenisation comme horizon encore sous-estimé – Au-delà de cette architecture déjà opérationnelle, un autre instrument apparaît en germe : la tokenisation des concessions forestières et, plus largement, des actifs liés aux ressources naturelles. Pour l'instant, dans l'écosystème MACC, cet enjeu reste encore partiellement compris par de nombreux acteurs comme une simple innovation technologique. En réalité, il pourrait constituer le point de départ d'une nouvelle filière d'actifs financiers fondés sur les Real World Assets (RWA). En sécurisant les droits, en traçant les actifs et en organisant les flux financiers associés, la tokenisation — par ses deux volets, l'instrument monétaire (le token) et le certificat numérique de propriété ou d'usage (le NFT) — permettrait de relier directement les ressources naturelles du territoire aux marchés financiers numériques.

L'or vert en attente – Dans cette perspective, les forêts du bassin du Congo pourraient devenir non seulement un levier climatique mondial, mais également une nouvelle catégorie d'actifs territoriaux intégrés à l'économie numérique globale. Cependant, l'or vert des forêts du bassin du Congo — appelé à se traduire demain en tokens monétaires et en certificats numériques (NFT) — demeure encore en attente : il ne révélera pleinement sa valeur que lorsque les mentalités évolueront et que l'économie numérique et la finance digitale cesseront d'être perçues comme des domaines étrangers, tant par les porteurs de projets que par les autorités politiques.

Conclusion – Une maturation nécessaire

Le point sur la carte, notre position dans la transition mondiale – Ainsi, la situation actuelle ne se résume ni à une simple abondance de ressources ni à une succession de projets de développement. Elle correspond à un moment de transition dans lequel l'économie mondiale redéfinit la valeur des territoires, des ressources et des systèmes économiques capables de les gouverner. La reconnaissance de la RDC comme Pays Solution dans le contexte des grandes transitions climatiques ouvre une perspective nouvelle, mais elle ne constitue encore qu'un potentiel. Transformer ce potentiel en réalité économique suppose une certaine maturation pour construire les infrastructures capables d'organiser les flux financiers, de sécuriser les transactions et d'intégrer les populations dans une économie numérique et climatique en pleine transformation. La question qui se pose désormais n'est donc plus seulement de savoir où nous sommes, mais comment transformer ce moment historique en trajectoire de développement.

Une réponse

Transformer la richesse – La RDC ne deviendra un Pays Solution ni par la seule abondance de ses ressources ni par la seule reconnaissance internationale de son potentiel, mais par sa capacité à transformer cette richesse en une architecture économique gouvernable, traçable et sécurisée, capable de produire durablement de la valeur pour les territoires, les populations et les marchés.



La triple revanche du Pays Solution – La richesse s'organise

Épisode 4 – Investir en Afrique : où allons nous ? (2024 – 2050)

Une question

Vers les actifs souverains – Comment transformer les ressources africaines, et en particulier celles de la République démocratique du Congo, en actifs souverains capables de produire, capter et redistribuer durablement la valeur au bénéfice des territoires, des populations et des marchés ?

Introduction – De la ressource à la valeur : le basculement de la souveraineté

Une thèse de travail – La réflexion développée maintenant repose sur une idée centrale : la souveraineté économique ne dépend ni de l'abondance des ressources ni de la seule affirmation politique, mais de la capacité à construire des instruments concrets permettant d'écrire, de piloter et de gouverner la valeur dans la durée. Depuis les indépendances, les États africains ont affirmé leur souveraineté sur leurs ressources sans se doter pleinement des outils nécessaires pour en maîtriser la transformation économique. Il en résulte un décalage persistant entre souveraineté déclarée et souveraineté exercée, entre richesse potentielle et valeur effectivement gouvernée.

Un écart fondateur – Cet écart n'est pas seulement politique. Il est avant tout instrumental. Une ressource physique, qu'elle soit minérale, forestière ou agricole, ne devient valeur gouvernable que lorsqu'elle est inscrite dans des formes juridiques, monétaires et financières maîtrisées. Tant que les prix, les standards, les certifications et les mécanismes de financement restent définis ailleurs, la richesse produite sur les territoires continue d'échapper à ceux qui en sont l'origine. La question de la souveraineté change alors de nature : elle ne porte plus seulement sur la propriété des ressources, mais sur la capacité à en organiser la valeur.

Le tournant numérique – Dans ce contexte, la digitalisation ne vaut pas comme une promesse abstraite. Elle ne devient un levier de transformation que si elle est directement reliée aux territoires, aux communautés productrices, aux chaînes de production et aux institutions capables d’en garantir l’usage. Sans cet ancrage, la technologie reste déclarative. Avec lui, elle devient opératoire. Les registres numériques, dispositifs d’identification, systèmes de paiement, traçabilité et conformité permettent alors de rendre la valeur visible, vérifiable, finançable et pilotable dans le temps.

La maîtrise de la valeur – L’un des enjeux majeurs de la période à venir réside ainsi dans la capacité à reprendre la maîtrise de l’écriture de la valeur. Pendant longtemps, la valeur des ressources africaines s’est formée ailleurs : dans les marchés internationaux, dans les centres financiers, dans les standards imposés par des acteurs extérieurs. Reprendre la souveraineté suppose donc de créer les dispositifs qui permettent d’inscrire cette valeur localement, de l’organiser selon des règles nationales et de la relier à une stratégie de développement. La souveraineté cesse alors d’être un principe abstrait pour devenir une pratique de gouvernement.

Une trajectoire de transformation – C’est dans cette perspective que s’inscrit la réflexion sur le Pays Solution. La République démocratique du Congo, en raison de la combinaison exceptionnelle de ses ressources minières, forestières et territoriales, apparaît comme un laboratoire décisif de cette transformation. Mais ce potentiel ne deviendra une force économique réelle qu’à condition d’être organisé dans un système cohérent. La question n’est donc plus seulement de savoir comment exploiter les ressources, mais comment construire les instruments qui permettront d’en faire des actifs souverains, capables de financer le développement, de renforcer l’État et de redistribuer la valeur au bénéfice des communautés. Cette trajectoire appelle désormais une définition claire du cap à suivre.

1. Le cap – la destination : faire de la RDC – Pays Solution le premier programme africain d’économie numérique territoriale

Le moment de bascule – Le cap s’impose à partir d’un moment de bascule. Entre décembre 2024 et janvier 2025, plusieurs signaux convergent pour montrer que les approches classiques fondées sur des projets sectoriels isolés atteignent leurs limites. Le durcissement par la COP30 des exigences internationales sur les crédits carbone de haute intégrité retarde le lancement du projet MACC comme simple mécanisme additionnel de marché carbone. Dans le même temps, l’intérêt manifesté au niveau gouvernemental, à l’African Mining Indaba, pour la traçabilité de la chaîne aurifère révèle que la reconnaissance de la valeur des ressources dépend désormais d’instruments capables d’en garantir l’origine, la circulation et la conformité. Le cap devient visible, mais il ne peut plus être construit selon les approches existantes.

Le déplacement du problème – Ce moment de bascule modifie la nature même du problème. Il ne s’agit plus seulement de mobiliser des ressources naturelles ou d’attirer des financements, mais de comprendre que la valeur ne peut être reconnue sans une architecture capable de l’écrire, de la tracer et de la gouverner. Le retard du projet MACC ne constitue donc pas un arrêt, mais un déplacement stratégique. Il montre qu’aucune ressource — qu’elle soit minière, forestière ou agricole — ne peut durablement produire de la valeur si elle n’est pas inscrite dans des systèmes

économiques crédibles et vérifiables, alignés avec les exigences des marchés contemporains.

De l'addition de projets au programme – Dans ce nouveau cadre, la création d'un projet supplémentaire apparaît insuffisante. L'expérience africaine montre que l'empilement des initiatives sectorielles fragmente l'action publique, disperse les capacités administratives et empêche l'émergence d'une transformation durable. La question devient alors plus ambitieuse : comment penser le Pays Solution non comme une addition de projets — carbone, miniers ou agricoles — mais comme un programme cohérent d'économie numérique territoriale ? Le cap ne consiste plus à corriger un déficit sectoriel, mais à construire une architecture unique permettant d'organiser durablement la valeur des ressources, des flux et des territoires.

La note fondatrice – Cette inflexion trouve sa première formalisation dans la note stratégique WinstantGold intitulée « Le numérique du Pays Solution » éditée en mars 2025. Son objectif est de replacer les initiatives sectorielles dans une même logique d'ensemble. Carbone, mine, agriculture, inclusion financière, sécurité numérique, traçabilité, tokenisation des ressources, levée de fonds ou mobilisation des diasporas ne sont plus pensés comme des blocs séparés, mais comme les composantes d'un même système. Le projet MACC devient ainsi un premier laboratoire de cette architecture, révélant que les marchés du carbone, comme les chaînes minières ou agricoles, reposent désormais sur des infrastructures numériques capables d'identifier, de sécuriser et de tracer la valeur produite.

L'apparition des actifs réels – La note fait émerger un concept essentiel : celui des Real World Assets. Dans cette perspective, les ressources naturelles ne sont plus seulement des matières premières destinées à l'extraction ni des stocks écologiques à protéger. Elles deviennent des actifs économiques susceptibles d'être représentés, certifiés, tracés et financés dans des architectures numériques sécurisées. Cette requalification de la ressource en actif constitue un changement de cap majeur. Elle ouvre la possibilité de relier directement les territoires aux circuits contemporains du financement, à condition de construire les instruments techniques, institutionnels et financiers capables de soutenir cette transformation. Dans ce cadre, des mécanismes jusque-là difficiles à mettre en œuvre, comme la tokenisation des concessions forestières, deviennent enfin opérationnels et crédibles.

Une architecture de la valeur – La transformation des Real World Assets ne se limite pas à leur représentation numérique. Elle repose sur la mise en place d'un système structuré capable d'organiser la production, la reconnaissance et la circulation de la valeur. Elle implique un changement d'échelle : passer d'une logique de visibilité des ressources à une logique d'intégration dans une architecture cohérente, où les actifs sont identifiés, qualifiés et reliés à des mécanismes économiques et financiers. L'enjeu n'est pas seulement de rendre les ressources visibles, mais de les inscrire dans un cadre robuste garantissant leur traçabilité, leur certification et leur mobilisation économique, ainsi que l'alignement entre la valeur produite et sa preuve.

Deux dimensions de l'actif – Dans cette perspective, les actifs territoriaux ne sont plus des blocs homogènes, mais des réalités combinant deux dimensions distinctes. D'un côté, les ressources génèrent des flux économiques mesurables — production, extraction, services écologiques — susceptibles d'être valorisés et financés. De l'autre, elles s'inscrivent dans des cadres territoriaux, juridiques et institutionnels spécifiques — concessions, droits d'exploitation, obligations environnementales — qui en définissent les conditions d'usage et de gouvernance.

Une circulation sous contrôle – Cette distinction permet de structurer les actifs de manière plus fine et d’en organiser la circulation dans un cadre maîtrisé et gouverné. Elle ouvre la possibilité de mobiliser la valeur tout en préservant un ancrage territorial clair, traçable et vérifiable. La circulation de la valeur devient un processus piloté, dans lequel les flux peuvent être suivis, sécurisés et orientés en fonction d’objectifs économiques et stratégiques. Les actifs s’insèrent ainsi dans des circuits économiques contemporains sans perdre leur rattachement aux territoires dont ils sont issus. Cette articulation permet de concilier intégration aux marchés et respect des souverainetés, en garantissant que la circulation de la valeur s’opère dans un cadre conforme, contrôlé et durable.

De l’extraction à l’organisation – Cette architecture constitue une condition essentielle pour passer d’une économie d’extraction à une économie d’organisation de la valeur. Elle permet de relier les ressources aux instruments financiers, tout en garantissant la cohérence entre valorisation économique, gouvernance publique et développement. C’est sur cette base que peuvent être conçus des instruments capables de transformer les ressources naturelles en actifs économiques structurants, inscrits dans une logique de souveraineté et de long terme.

Du carbone à l’économie territoriale – Ce déplacement a une conséquence plus profonde : la réflexion ne peut plus rester limitée aux seules concessions forestières ou au seul marché carbone. La logique de tokenisation et d’organisation numérique de la valeur concerne désormais l’ensemble des chaînes territoriales — minerais stratégiques, productions agricoles, ressources forestières, voire infrastructures énergétiques. Le cap cesse alors d’être celui d’un projet sectoriel. Il devient celui d’une économie territoriale capable de transformer les ressources du sol et du sous-sol en actifs traçables, finançables et gouvernables, articulés à une même architecture de valeur.

Une économie numérique territoriale – Le cap est désormais clairement identifiable : construire la première économie numérique territoriale africaine. Il ne s’agit plus seulement de moderniser un secteur ou de digitaliser des procédures administratives, mais de relier les ressources naturelles, les flux financiers, les institutions publiques et les communautés productrices dans une même architecture cohérente. Cette économie ne repose pas sur la seule extraction, mais sur la capacité à organiser la valeur produite sur les territoires, à en sécuriser les flux et à en faire un support de développement durable. Le Pays Solution change alors de statut : il devient un projet économique structuré.

Le rôle du numérique – Dans cette logique, le numérique n’est pas une simple couche technique ajoutée à l’économie existante. Il devient une infrastructure stratégique, comparable à ce que furent hier les ports, les routes ou les chemins de fer dans les économies extractives. Registres, identifiants, dispositifs de paiement, traçabilité, conformité et tokenisation constituent désormais les nouvelles infrastructures de la valeur. Ce sont elles qui permettent de relier les ressources aux marchés, les territoires aux institutions et les communautés aux flux économiques. Le cap à tenir n’est donc pas seulement technologique : il est celui d’une nouvelle architecture de la richesse.

Le passage au programme AXIS – Dans ce cadre, le programme AXIS émerge progressivement comme la mise en cohérence de cette transformation. Il ne représente pas un projet isolé supplémentaire, mais la convergence d’un ensemble d’expérimentations, de dispositifs et de logiques jusque-là dispersés. Il exprime le

passage d'une série de pilotes à une vision nationale. AXIS constitue ainsi une ombrelle structurante, sous laquelle s'inscrivent des projets pilotes successifs, dont WinstantGold représente la première mise en œuvre opérationnelle, prolongeant une architecture conçue dès 2012 dans le contexte centrafricain et numérisée à partir de 2017. Avec AXIS, l'économie numérique territoriale devient le cadre général à l'intérieur duquel les ressources peuvent être écrites, représentées, tracées et financées. Le Pays Solution cesse alors d'être une promesse diplomatique ou un slogan politique. Il devient une orientation programmatique à l'échelle de l'État.

De l'architecture au cadre doctrinal : le Livre blanc – Mais une architecture, même cohérente, ne suffit pas. Sans doctrine explicite, elle reste vulnérable aux interprétations et à la fragmentation. Le Livre blanc intervient alors comme un acte de stabilisation : il ne crée pas la stratégie, il en fixe les principes, en clarifie les règles et en garantit la continuité. À mesure que le programme AXIS se structure, une nécessité s'impose : stabiliser le cadre d'ensemble pour éviter toute fragmentation. Les expérimentations, les instruments et les projets pilotes produisent une dynamique, mais sans doctrine explicite, celle-ci reste vulnérable aux interprétations divergentes. Le Livre blanc intervient dans ce contexte comme un document de consolidation. Il ne crée pas la stratégie, mais en fixe les principes, en clarifie les règles et en garantit la cohérence dans le temps.

Une économie de la valeur territoriale – Le Livre blanc formalise un changement de paradigme déjà à l'œuvre : la souveraineté ne repose plus sur la seule possession des ressources, mais sur la capacité à organiser, tracer et valoriser leur contribution dans une architecture économique maîtrisée. Les ressources deviennent des actifs économiques dès lors qu'elles sont identifiées, certifiées et intégrées dans des systèmes de financement. Cette approche fait émerger une économie de la valeur territoriale, dans laquelle les territoires deviennent les lieux de structuration, de preuve et de captation de la richesse.

Les fondations du système – La doctrine s'appuie sur des piliers opérationnels directement actionnables. La traçabilité permet de suivre les ressources depuis leur origine jusqu'à leur valorisation. L'identification des acteurs structure les chaînes économiques et sécurise les interactions. L'organisation des paiements assure la circulation de la valeur et l'inclusion financière. Ces éléments ne sont pas accessoires : ils constituent l'infrastructure minimale permettant de transformer une économie informelle en système gouvernable, auditable et compatible avec les exigences des marchés internationaux.

Tokenisation et architecture des actifs – Le Livre blanc introduit également une dimension décisive : la tokenisation des actifs territoriaux. En représentant numériquement des ressources réelles dans des architectures sécurisées, elle permet non seulement de les intégrer dans des circuits financiers contemporains, mais surtout d'en organiser la valeur, la circulation et la preuve tout en conservant leur ancrage territorial. L'architecture distingue notamment l'or jaune — structuré entre SGRT, représentant la valeur inscrite dans le sous-sol, et SGCT, correspondant à la valeur effectivement extraite — et l'or vert, porté par le FCRT, fondé sur la valorisation des services écosystémiques. Cette articulation permet de relier anticipation, extraction et préservation dans une même logique économique, structurée et finançable.

L'État organisateur – La doctrine redéfinit profondément le rôle de l'État. Celui-ci ne se limite plus à réguler ou redistribuer, mais devient organisateur de systèmes. Il structure la gouvernance des données, coordonne les acteurs et garantit la

souveraineté numérique. Cette évolution lui permet d’inscrire les ressources dans des circuits économiques maîtrisés, traçables et audités, et d’en assurer la contribution effective au développement national. L’État devient ainsi le garant de la cohérence, de la continuité et de la crédibilité du système dans le temps.

Une doctrine pour stabiliser l’action – L’apport du Livre blanc tient à sa fonction de stabilisation. Un programme national ne se fragilise pas par manque de décision, mais par absence de doctrine. Sans cadre explicite, chaque acteur interprète différemment les orientations, ce qui entraîne une fragmentation progressive. Le Livre blanc fixe des principes non négociables, distingue ce qui peut évoluer de ce qui doit être préservé et rend la stratégie transmissible dans le temps. Il permet ainsi de transformer une dynamique en trajectoire durable et cohérente.

Une destination économique – La destination n’est donc pas simplement de mieux exploiter les ressources, ni même de mieux en négocier la valeur. Elle consiste à construire un système dans lequel la RDC organise elle-même la production, la preuve, la circulation et la captation de la valeur issue de ses territoires. Le cap de cette période n’est ni extractif, ni simplement conservatoire. Il est systémique : faire de la richesse territoriale une base économique souveraine, capable de financer le développement, de structurer les marchés et de renforcer durablement la capacité d’action publique. Mais définir une destination ne suffit pas. Encore faut-il une boussole capable d’orienter les choix et d’assurer la cohérence de la trajectoire dans le temps.

2. La maxime – la boussole : de la revanche du sol sur le sous-sol à la triple revanche des territoires

Une maxime présidentielle – La maxime « la revanche du sol sur le sous-sol », introduite dès 2019 par le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à l’orée de son premier mandat, constitue un point d’ancrage majeur de la réflexion économique congolaise contemporaine. Elle exprime une volonté claire : rééquilibrer un modèle historiquement dominé par l’extraction minière en redonnant une place centrale à l’agriculture, aux terres et aux ressources renouvelables. Cette orientation répond à une double exigence : renforcer la sécurité alimentaire et ancrer le développement dans les territoires. Elle marque une première inflexion stratégique en affirmant que la richesse ne peut plus être pensée uniquement à partir du sous-sol, mais doit être réinterprétée à l’échelle du territoire dans son ensemble.

Une intuition stratégique – Cette maxime ne constitue pas une simple correction sectorielle. Elle introduit une intuition plus profonde : la richesse d’un pays ne réside pas seulement dans ses ressources extractives, mais dans sa capacité à organiser ses territoires et à valoriser les activités qui s’y développent. Dans un pays où une grande partie de la population vit de l’agriculture et où les forêts et la biodiversité jouent un rôle écologique mondial, cette orientation correspond à une nécessité économique, sociale et environnementale. Elle permet de replacer les territoires au cœur de la stratégie nationale et de reconnecter durablement production, populations et création de valeur.

Le risque d’un contresens – Interprétée de manière littérale, la formule conduit à un malentendu stratégique. Opposer le sol au sous-sol reviendrait à sous-estimer l’importance du secteur minier dans l’économie congolaise et dans les équilibres mondiaux. Les minerais stratégiques du pays — cobalt, cuivre, or — sont au cœur des transitions énergétique, numérique et industrielle. L’enjeu n’est donc pas de substituer

une ressource à une autre, mais de transformer la manière dont l'ensemble des ressources est intégré dans l'économie nationale. La question centrale devient alors celle de la maîtrise de la valeur, indépendamment de son origine.

De la maxime à la doctrine – La réflexion sur l'économie numérique territoriale conduit ainsi à prolonger la maxime présidentielle plutôt qu'à la contester. Elle invite à dépasser une lecture sectorielle pour construire une doctrine plus complète, capable d'intégrer l'ensemble des ressources dans une même logique. Cette doctrine repose sur une idée simple : la richesse ne provient pas uniquement de la nature des ressources, mais de la manière dont elles sont organisées, tracées et gouvernées. Dans ce contexte, une nouvelle boussole s'impose pour orienter l'action publique et les investissements.

La triple revanche des territoires – Cette boussole s'exprime comme une triple revanche des territoires. La première concerne le sous-sol stratégique : les ressources minières doivent être tracées, certifiées et valorisées dans des conditions qui renforcent la souveraineté économique nationale. La deuxième concerne le sol agricole et forestier : les terres, les forêts et les activités qui y sont associées deviennent des actifs centraux de l'économie du climat et de la production alimentaire. La troisième concerne les communautés productrices : les populations vivant sur les territoires doivent devenir les bénéficiaires directs de la valeur générée et les acteurs reconnus de sa production.

Une articulation des ressources – La triple revanche repose sur l'articulation des ressources plutôt que sur leur opposition. Le sous-sol, le sol et les communautés ne constituent pas des dimensions séparées, mais les composantes d'un même système économique. Les minerais alimentent les marchés industriels mondiaux, les forêts participent à la régulation climatique et les terres agricoles assurent la sécurité alimentaire des communautés. Leur mise en cohérence permet de dépasser une économie fragmentée pour construire une économie intégrée, dans laquelle chaque ressource contribue à une même logique de création et d'organisation de la valeur territoriale.

La continuité des actifs – La logique des actifs territoriaux se prolonge naturellement dans la manière dont la valeur est structurée et mobilisée. Les ressources identifiées à l'échelle des territoires ne deviennent pleinement économiques que lorsqu'elles sont transformées en actifs différenciés, adaptés à des usages et à des horizons de temps distincts. Concrètement, une même base territoriale peut donner lieu à plusieurs formes de valorisation complémentaires. Dans cette perspective, l'articulation entre or jaune et or vert devient structurante : d'un côté, des actifs liés à l'extraction et à la transformation, générateurs de revenus immédiats ; de l'autre, des actifs liés à la préservation et aux services écosystémiques, porteurs de valeur dans la durée. Cette continuité permet de relier ces différentes formes de valeur dans un même cadre, en assurant la lisibilité du modèle, la cohérence de l'ensemble et la crédibilité du système pour les partenaires économiques et financiers.

Une architecture de la valeur – La transformation des Real World Assets ne se limite pas à leur représentation numérique. Elle suppose la mise en place d'un système structuré capable d'organiser la production, la reconnaissance et la circulation de la valeur. Cette transformation implique de passer d'une logique de simple visibilité des ressources à une logique d'intégration dans une architecture cohérente, où chaque actif peut être identifié, qualifié et relié à des mécanismes économiques. L'enjeu n'est pas seulement de rendre les ressources visibles, mais de les inscrire dans un cadre permettant d'en assurer la traçabilité, la certification et la mobilisation économique,

tout en garantissant la cohérence entre la valeur produite et sa preuve. C'est cette architecture qui permet de passer des ressources aux actifs, et des actifs à une véritable économie de la valeur.

Or jaune et or vert : une déclinaison de l'architecture de la valeur – Cette architecture trouve une traduction opérationnelle dans la distinction et l'articulation de deux formes de richesse complémentaires : l'or jaune, issu de l'extraction minière, et l'or vert, fondé sur la préservation des écosystèmes. L'un relève d'une économie de production, l'autre d'une économie de régénération. Ensemble, ils permettent de structurer une architecture complète de la valeur, combinant actifs productifs et actifs de réserve. Cette dualité ne constitue pas une opposition, mais une complémentarité stratégique.

Une première traduction instrumentale – Cette double lecture de la valeur ouvre la voie à des instruments capables de traduire les ressources en actifs mobilisables. Dans le cas de l'or jaune, cette logique conduit à distinguer un instrument de mobilisation monétaire en amont et un actif correspondant à la valeur effectivement produite ; dans le cas de l'or vert, elle conduit à structurer un actif environnemental souverain fondé sur la capacité des écosystèmes à générer de la valeur dans le temps. Les développements qui suivent montreront comment cette architecture se traduit, de manière opérationnelle, dans les instruments du programme AXIS.

Vers une triple souveraineté – Cette vision appelle une traduction institutionnelle que l'on peut qualifier de triple souveraineté. La première est territoriale : la richesse prend naissance dans les territoires où se trouvent les ressources et les communautés. La deuxième est économique : l'État et les institutions doivent être capables d'organiser la transformation de ces ressources en valeur productive. La troisième est populaire : la finalité de cette transformation est l'amélioration concrète des conditions de vie des populations. La souveraineté économique devient ainsi le lien structurant entre l'origine territoriale de la richesse et sa destination sociale. C'est dans l'articulation de ces trois dimensions — territoriale, économique et populaire — que se construit une souveraineté intégrée : une souveraineté qui part des ressources, les organise en valeur et en assure la redistribution au bénéfice des populations.

Une économie de la valeur – Dans l'économie mondiale contemporaine, la souveraineté ne dépend plus uniquement de la possession des ressources, mais de la capacité à écrire, tracer et gouverner la valeur qu'elles produisent. La triple revanche des territoires exprime cette transformation en reliant le sous-sol stratégique, le sol agricole et forestier et les communautés dans une même architecture économique. Elle permet de passer d'une économie d'extraction à une économie de la valeur, dans laquelle la richesse est organisée, mesurée et redistribuée de manière cohérente.

Une boussole pour l'investissement — Cette triple revanche constitue un repère pour les investisseurs. Elle clarifie la logique du modèle proposé : investir ne consiste plus seulement à extraire ou à financer une ressource, mais à s'inscrire dans une architecture qui relie ressources, territoires et populations. La création de valeur repose désormais sur la capacité à organiser ces relations de manière transparente, traçable et gouvernable, en articulant les différentes formes de richesse dans un même système cohérent. Elle définit ainsi les conditions de crédibilité, de lisibilité et de durabilité des investissements, en inscrivant l'acte d'investir dans une logique d'architecture de la valeur plutôt que dans une approche strictement sectorielle.

Une boussole pour la trajectoire : de la maxime à l'architecture — En définitive, la maxime présidentielle ne disparaît pas, elle évolue. La revanche du sol sur le sous-sol devient la triple revanche des territoires, puis se prolonge dans une logique de triple souveraineté. Ce déplacement ne remet pas en cause l'intuition initiale : il la rend opératoire dans un contexte économique transformé par le numérique et les exigences de traçabilité. La boussole est désormais claire : il ne s'agit plus de choisir entre les ressources, mais de construire les conditions de leur articulation dans une économie territoriale gouvernable et souveraine.

3. Le récit – la carte : de la ressource invisible à l'actif traçable

3.1 Le problème : une valeur invisible

Le récit dominant des ressources – Pendant plusieurs décennies, le récit économique dominant en Afrique s'est structuré autour d'une idée simple : un continent riche en ressources naturelles mais pauvre en développement. Minerais stratégiques, terres agricoles fertiles, forêts tropicales et réserves d'eau ont été présentés comme des atouts majeurs. Pourtant, cette abondance n'a pas produit la prospérité attendue. Dans de nombreux cas, les ressources ont été extraites et exportées sans transformer durablement les économies nationales. Ce récit, devenu classique, a souvent été résumé par l'expression de « paradoxe des ressources ».

Le paradoxe des territoires riches – Ce paradoxe prend une forme particulièrement visible dans les territoires où se concentrent les ressources. Les zones minières, agricoles ou forestières produisent une valeur considérable pour les marchés internationaux, mais les populations locales en bénéficient peu. Les minerais quittent les territoires, les matières premières sont exportées et la valeur économique se forme ailleurs. Cette dissociation entre richesse territoriale et prospérité locale constitue l'un des défis majeurs de la souveraineté économique. Elle révèle une rupture profonde entre les lieux de production et les lieux de captation de la valeur.

Une richesse invisible – L'une des raisons de cette situation tient à l'invisibilité de la valeur territoriale. Les systèmes économiques traditionnels reconnaissent les ressources lorsqu'elles sont extraites ou commercialisées, mais ignorent souvent les dynamiques qui permettent leur production. Le travail des communautés, la gestion des terres, la préservation des écosystèmes ou l'organisation des activités locales, notamment extractives, restent largement hors des circuits formels de valorisation. La richesse existe, mais elle n'est ni mesurée, ni certifiée, ni intégrée dans des systèmes économiques capables de la transformer en valeur reconnue.

L'absence d'écriture de la valeur – Cette invisibilité renvoie à une question plus fondamentale : celle de l'écriture de la valeur. Dans l'économie contemporaine, la valeur n'existe réellement que lorsqu'elle est inscrite dans des systèmes capables de l'identifier, de la certifier et de la tracer. Sans registres, sans mécanismes d'identification des acteurs, sans suivi des flux, la richesse reste diffuse et difficilement mobilisable. L'absence d'instruments d'écriture empêche la transformation des ressources en actifs économiques. Le problème n'est donc pas l'absence de richesse, mais l'absence de systèmes capables de la rendre lisible et gouvernable.

Une économie sans mémoire – Cette absence d'écriture produit une économie sans mémoire. Les flux de ressources ne sont pas enregistrés de manière structurée, les transactions restent partiellement informelles et les chaînes de valeur sont difficiles à

reconstituer. Dans ces conditions, il devient complexe de certifier l'origine des produits, de garantir leur conformité ou de sécuriser les transactions. Cette situation limite l'accès aux marchés internationaux les plus exigeants et réduit la capacité des États à piloter leur économie. La souveraineté économique se heurte ainsi à une limite structurelle : l'impossibilité de prouver la valeur produite.

3.2 Le basculement : de la ressource à l'écriture de la valeur

L'émergence des actifs réels – C'est dans ce contexte qu'apparaît une transformation majeure : la notion de Real World Assets. Cette approche propose de représenter des actifs réels — minerais, productions agricoles, ressources forestières — dans des architectures capables d'en assurer la traçabilité et la valorisation économique. Elle introduit une rupture : la ressource n'est plus seulement un stock physique, mais un actif susceptible d'être identifié, certifié et intégré dans des systèmes financiers. Cette évolution permet de relier directement les territoires aux circuits économiques contemporains, à condition de disposer des infrastructures nécessaires pour en garantir la fiabilité.

Du stock à l'actif – Le passage de la ressource à l'actif constitue un changement majeur. Dans les modèles traditionnels, la valeur n'existe qu'au moment de l'extraction ou de la vente. Dans une logique d'actifs, la valeur peut être identifiée en amont, à partir des caractéristiques de la ressource, de son origine et de sa traçabilité. Ce déplacement permet de transformer des richesses territoriales en supports de financement, d'investissement et de développement. Les territoires cessent d'être uniquement des lieux de production : ils deviennent des espaces de construction de valeur.

L'écriture numérique de la valeur – Le passage de la ressource à l'actif suppose une transformation décisive. Dans l'économie contemporaine, la valeur n'existe réellement que si elle est écrite dans un système capable de l'identifier, de la certifier et de la faire circuler. Cette écriture ne se limite pas à une représentation financière : elle organise la relation entre le réel et la valeur. Elle organise la relation entre le réel — la ressource, le territoire, les acteurs — et les systèmes économiques dans lesquels cette valeur peut être reconnue. Sans cette écriture, la richesse reste diffuse. Avec elle, elle devient un actif gouvernable.

Une double écriture : flux et preuve – Cette transformation repose sur une distinction fondamentale. D'un côté, les tokens permettent de représenter la valeur économique et d'en organiser la circulation dans les circuits monétaires et financiers. De l'autre, les NFT assurent la certification de l'origine, de l'identité et du parcours des ressources. Cette double écriture permet de relier la valeur économique à sa preuve. Elle garantit que ce qui circule dans les systèmes financiers correspond à une réalité territoriale identifiable et vérifiable. La valeur n'est plus seulement produite : elle est écrite, certifiée et rendue gouvernable.

3.3 La mise en système : du territoire au registre

Du territoire au registre : une continuité vérifiable – Dans des contextes comme celui de la RDC, cette architecture permet de relier directement les communautés productrices aux marchés. Les coopératives aurifères, les exploitations agricoles ou les concessions forestières deviennent des points d'origine identifiés, dont les activités sont suivies tout au long des chaînes de valeur. De la mine à la raffinerie, du champ

au marché, de la fève à la tasse, chaque étape peut être enregistrée, certifiée et reliée à un actif économique. La valeur cesse ainsi d'être captée à l'extérieur. Elle devient traçable, démontrable et appropriable.

3.4 Les effets : une nouvelle géographie de la valeur

Une nouvelle géographie de la valeur – Cette transformation redéfinit la géographie économique. La valeur ne se forme plus uniquement dans les centres industriels ou financiers, mais peut être produite et organisée directement dans les territoires. À condition de disposer des instruments adéquats, les zones rurales, minières ou forestières peuvent devenir des espaces de création de valeur reconnue. Cette évolution ouvre la possibilité de réduire le décalage entre production et captation de la richesse. Elle permet également de réinscrire les territoires dans les circuits économiques globaux sur des bases plus équilibrées.

La RDC comme territoire laboratoire – Dans ce contexte, la République démocratique du Congo occupe une position singulière. Le pays concentre une combinaison exceptionnelle de ressources : minerais stratégiques, vastes terres agricoles et forêts jouant un rôle central dans la régulation climatique mondiale. Cette convergence crée les conditions d'une transformation économique unique. Si ces ressources peuvent être organisées dans une architecture capable d'écrire, de tracer et de gouverner la valeur, la RDC peut devenir un laboratoire d'une nouvelle économie territoriale des ressources, fondée sur des actifs traçables et finançables.

De la carte au modèle – Le récit change alors de nature. Il ne s'agit plus de décrire un paradoxe, mais de cartographier une transformation possible. La question n'est plus de savoir pourquoi les ressources n'ont pas produit de développement, mais comment les organiser pour qu'elles deviennent des actifs économiques gouvernables. La carte de l'économie africaine évolue : elle ne se limite plus aux flux d'extraction, mais intègre les systèmes capables d'écrire la valeur. Le passage de la ressource invisible à l'actif traçable devient ainsi le point de départ d'un nouveau modèle économique. Une fois ce diagnostic posé, la question n'est plus de constater, mais d'agir. Il devient alors nécessaire de définir une stratégie capable de transformer cette réalité en trajectoire opérationnelle.

4. La stratégie – la navigation : avancer par projets pilotes pour construire l'économie numérique territoriale

Une origine empirique – À partir de cette relecture du problème, une question devient centrale : comment passer de l'architecture à l'opérationnel ? La stratégie proposée ne procède pas d'un modèle théorique, mais d'une expérience directe du terrain. Dès le début des années 2010, les travaux menés avec la Présidence de la République centrafricaine mettent en évidence une contradiction majeure : des ressources abondantes, mais une incapacité persistante à en maîtriser la valeur. Les richesses extraites quittent les territoires sans y laisser la valeur qu'elles produisent. Cette situation révèle que le problème ne tient pas aux ressources, mais à l'absence de systèmes capables d'en organiser la valeur.

Une impasse structurelle – Les réponses classiques — diversification des partenaires, renégociation des contrats, multiplication des projets — atteignent rapidement leurs limites. Changer d'acteurs — y compris en s'inspirant de modèles développés ailleurs, comme le modèle angolais structuré avec des partenaires chinois — ne transforme pas

en profondeur la logique du système si les mécanismes de création et d'organisation de la valeur restent inchangés. Ces approches ont permis des avancées réelles, notamment en matière de financement des infrastructures et d'accès aux ressources.

Une adaptation nécessaire – Mais elles nécessitent aujourd'hui une adaptation aux spécificités et aux ambitions propres à la République démocratique du Congo. Cette évolution conduit à l'émergence d'un modèle congolais, centré sur l'organisation, la traçabilité et la gouvernance de la valeur à l'échelle des territoires. Le problème se reformule alors clairement : ce n'est pas la ressource qui doit être corrigée, mais l'architecture dans laquelle elle s'inscrit. La stratégie ne peut être sectorielle : elle doit être systémique.

Un principe de transformation – De cette analyse émerge un principe structurant : relier l'ensemble de la chaîne économique — production, transformation, financement et gouvernance — dans un même système cohérent. L'objectif n'est plus seulement d'exploiter des ressources, mais d'organiser les flux qu'elles génèrent. Cette approche permet de transformer les ressources en leviers de développement, à condition de construire des dispositifs capables de les intégrer dans une architecture maîtrisée. La stratégie devient alors une question d'organisation des flux plutôt que de simple production.

Les 4P : une méthode d'exécution – Pour passer de ce principe à l'action, la stratégie s'appuie sur une méthode structurée : les 4P — Priorités, Politiques, Planification, Performance. Cette méthode ne s'ajoute pas au raisonnement. Elle en constitue la logique interne. Elle permet de passer du diagnostic du réel à la construction d'instruments, puis à leur déploiement progressif et enfin à leur pilotage par la preuve. Les développements qui suivent en décrivent les différentes dimensions, depuis l'identification des priorités jusqu'à l'organisation de la performance.

De la méthode au pilotage : la performance comme clé – Le quatrième pilier — la Performance — constitue le point de bascule de la stratégie. Il ne s'agit plus seulement d'agir, mais de démontrer. Les indicateurs, les tableaux de bord et les résultats mesurables deviennent les instruments de crédibilité du système. Ce passage d'une logique déclarative à une logique de preuve transforme la nature même de l'action publique. La souveraineté économique cesse d'être proclamée. Elle devient observable, vérifiable et opposable. C'est cette exigence de performance qui permet de relier stratégie, exécution et confiance des partenaires.

Le point de départ : partir du réel – La mise en œuvre de cette transformation commence par un diagnostic des contraintes concrètes. Exclusion financière massive, circulation informelle des flux, fraude systémique et faible captation de la valeur constituent les principaux obstacles identifiés. Ces réalités ne sont pas abstraites. Elles structurent le fonctionnement quotidien des économies territoriales. La stratégie consiste donc à intervenir directement sur ces points de blocage, en introduisant des dispositifs capables de rendre visibles, traçables et sécurisés des flux jusque-là informels.

Traduire en dispositifs – À partir de ce diagnostic, la stratégie se traduit en actions concrètes. Des systèmes d'identification des acteurs, de sécurisation des transactions et d'organisation des flux sont progressivement mis en place. L'objectif est de transformer des activités dispersées en chaînes économiques structurées. Cette transformation ne repose pas sur des annonces, mais sur des instruments capables

d’agir directement sur le réel. La politique publique change de nature : elle devient opérationnelle, mesurable et ancrée dans les pratiques économiques.

Refuser le projet unique – L’une des décisions stratégiques majeures consiste à refuser l’illusion du projet unique. Les transformations profondes ne peuvent pas être produites par une réforme globale ou un programme centralisé unique. L’expérience montre que ces approches échouent souvent à produire des résultats durables. La stratégie retenue privilégie une logique progressive : avancer par projets pilotes successifs, chacun permettant de tester des instruments, d’en mesurer les effets et de préparer les étapes suivantes. Cette approche transforme l’innovation en processus d’apprentissage.

Les projets pilotes comme laboratoires – Dans cette logique, les premiers projets jouent un rôle de laboratoires. Le projet MACC explore la structuration de la valeur forestière et climatique, en mettant en évidence les exigences de traçabilité et de gouvernance. Le projet WinstantGold applique ces principes au secteur minier, en testant la traçabilité de la chaîne aurifère. Ces initiatives ne sont pas isolées. Elles permettent d’expérimenter des éléments communs — identification, traçabilité, sécurisation des flux — qui pourront être réutilisés dans d’autres secteurs.

La convergence des expérimentations – À mesure que ces projets se développent, une convergence apparaît. Les problématiques rencontrées dans les secteurs forestier, minier ou agricole présentent des similitudes : besoin de traçabilité, de sécurisation des transactions, de structuration des acteurs. Cette convergence permet de passer d’une logique sectorielle à une logique systémique. Les projets pilotes deviennent les briques d’une architecture commune, capable de relier différentes chaînes de valeur dans un même système économique.

Un pilotage structuré : la Delivery Unit – La mise en œuvre de cette logique de performance repose sur une unité dédiée, souvent désignée comme Delivery Unit. Celle-ci constitue l’instrument opérationnel du quatrième P. Elle assure la coordination des projets, le suivi des indicateurs, l’identification des blocages et l’alignement des acteurs. En centralisant l’information et en organisant les arbitrages, elle permet de transformer une stratégie en résultats mesurables. La Delivery Unit ne supervise pas seulement l’action : elle en garantit la performance, en assurant le passage continu du pilotage à la preuve.

Gouverner par la preuve – La stratégie introduit également un changement dans la manière de piloter l’action publique. Les décisions ne reposent plus uniquement sur des intentions, mais sur des résultats mesurables. Les indicateurs de performance, les tableaux de bord et les mécanismes de suivi permettent de rendre l’action observable et vérifiable. Ce passage à une logique de preuve renforce la crédibilité du système, tant pour les institutions nationales que pour les partenaires internationaux. La souveraineté devient ainsi démontrable.

Du projet au système – L’ensemble de ces éléments permet de passer progressivement d’une logique de projets à une logique de système. Les dispositifs testés dans les projets pilotes sont intégrés dans une architecture plus large, capable de fonctionner à l’échelle nationale. Cette montée en cohérence prépare l’émergence d’un programme structurant, dans lequel les différentes initiatives trouvent leur place. La transformation ne repose plus sur des actions ponctuelles, mais sur une capacité d’organisation durable.

Vers un État plateforme – Cette évolution correspond à une transformation plus profonde du rôle de l'État. Celui-ci ne se limite plus à réguler ou à redistribuer, mais devient un organisateur de systèmes. En s'appuyant sur des infrastructures numériques et sur des dispositifs de pilotage, l'État est en mesure de suivre les flux en temps réel, d'ajuster les politiques et de coordonner les acteurs. Cette capacité donne naissance à une nouvelle forme d'action publique, que l'on peut qualifier d'État plateforme.

Tenir la trajectoire – Enfin, la stratégie repose sur une exigence de continuité. La souveraineté ne se construit pas par des décisions ponctuelles, mais par la capacité à maintenir une trajectoire dans le temps. Cette trajectoire est faite d'expérimentations, d'ajustements et de montées en puissance progressives. Elle exige de la discipline, de la coordination et une capacité à apprendre des expériences. La navigation ne consiste pas à suivre un plan figé, mais à construire un chemin cohérent vers un objectif clairement défini. Cette trajectoire ne peut toutefois se concrétiser qu'à travers des instruments capables d'écrire, de tracer et d'organiser la valeur. C'est l'objet de l'architecture opérationnelle présentée maintenant.

5. Les instruments – les instruments de navigation : l'architecture opérationnelle de la souveraineté économique

Une souveraineté instrumentée – La transformation décrite ne repose ni sur une vision abstraite ni sur une accumulation de projets, mais sur la construction d'une architecture d'instruments cohérente et articulée. La souveraineté économique devient opératoire lorsqu'elle est capable d'écrire, de tracer, de sécuriser et de piloter la valeur dans le temps. Les instruments constituent ainsi le cœur du modèle, car ils relient les ressources aux marchés, les territoires aux flux financiers et les communautés aux mécanismes de création de valeur. Sans eux, la stratégie reste déclarative. Avec eux, elle devient exécutable, mesurable et crédible aux yeux des États comme des investisseurs.

5.1 L'architecture de la souveraineté opératoire : organiser les acteurs et les flux

Une articulation fondatrice : institution, opérateur et territoires – La mise en place d'une architecture de la valeur repose sur une articulation claire entre trois dimensions : la vision publique, le fondement institutionnel et la capacité d'exécution. Cette convergence permet de dépasser les approches fragmentées où les politiques publiques, les dispositifs techniques et les initiatives économiques évoluent séparément. Elle installe un cadre dans lequel la transformation économique peut être conduite de manière cohérente, continue et gouvernable.

Une convergence structurante – Cette articulation crée les conditions d'une convergence entre acteurs publics, opérateurs techniques et dynamiques territoriales. Elle permet d'aligner la décision politique, l'exécution opérationnelle et la réalité des flux économiques. La stratégie cesse d'être une juxtaposition d'initiatives pour devenir un système intégré.

Les actifs communautaires comme point de départ – Au cœur de cette articulation se trouvent les actifs portés par les territoires et les communautés. Les ressources naturelles ne sont plus considérées comme de simples stocks exploitables, mais comme des actifs enracinés dans des espaces sociaux et économiques précis. Cette reconnaissance modifie la logique du développement : la valeur ne se définit plus

uniquement par son prix sur les marchés internationaux, mais par sa capacité à bénéficier aux populations qui en assurent la production.

Une gouvernance orientée vers la redistribution – L’organisation de la valeur implique alors une responsabilité nouvelle : orienter les flux économiques vers le développement des territoires. Les institutions publiques ne se limitent plus à réguler ou à autoriser l’exploitation. Elles deviennent des acteurs de la redistribution, capables de canaliser les revenus issus des ressources vers des mécanismes de financement, d’investissement et de développement local. La souveraineté économique prend ici une dimension concrète et mesurable.

Une exécution inscrite dans le réel – Cette transformation ne peut réussir que si elle repose sur une capacité d’exécution effective. Les dispositifs techniques — identification des acteurs, traçabilité des flux, sécurisation des transactions — doivent être directement connectés aux pratiques économiques des coopératives, des producteurs et des communautés. L’architecture numérique ne remplace pas le réel : elle l’organise, le rend visible et le rend gouvernable.

Une souveraineté rendue opératoire – L’articulation entre institutions, opérateurs et territoires transforme la nature même de la souveraineté. Celle-ci ne se limite plus à la propriété des ressources ou à l’affirmation politique. Elle devient une capacité à organiser les flux, à structurer les chaînes de valeur et à assurer la redistribution. La souveraineté cesse d’être déclarative. Elle devient opératoire, inscrite dans des mécanismes concrets et durables.

5.2 La tokenisation des ressources : structurer la valeur

Transformer la ressource en actif – La tokenisation introduit une rupture fondamentale dans la manière de concevoir la richesse. Dans les modèles traditionnels, la valeur apparaît au moment de l’extraction. Ici, elle peut être identifiée, structurée et mobilisée en amont. La ressource cesse d’être un stock : elle devient un actif. Cette transformation permet de passer d’une logique d’exploitation à une logique d’organisation de la valeur. Les ressources du territoire deviennent ainsi des supports d’investissement, capables de financer le développement avant même leur transformation physique.

Or jaune et or vert : une double architecture de la valeur – Cette transformation trouve une expression particulièrement claire dans l’articulation entre or jaune et or vert. L’or jaune, issu de l’extraction minière, relève d’une économie de production et de transformation. L’or vert, fondé sur la préservation des écosystèmes, relève d’une économie de régénération et de valorisation environnementale. L’un produit des flux de revenus immédiats, l’autre construit une valeur dans la durée. Ensemble, ils permettent de structurer une architecture complète de la valeur, combinant actifs productifs et actifs de réserve, et offrant une base plus robuste à la souveraineté économique.

Le SGRT : mobilisation monétaire de l’or en réserve – Le SGRT (Sovereign Gold Reserve Token) constitue le socle monétaire de l’architecture de l’or jaune. Il permet de mobiliser la valeur des ressources aurifères en amont de leur extraction, en transformant une richesse encore souterraine en actif financier liquide. Chaque SGRT correspond à 1 gramme d’or futur garanti par 4 grammes d’or en réserve souterraine, selon un principe de sur-collatéralisation 4:1 qui assure un niveau élevé de sécurité. Le

livre blanc le décrit comme un instrument monétaire numérique souverain adossé à des réserves classées en travaux en cours de production (WIP), avec une garantie étatique et une supervision nationale.

Une capacité de financement souveraine – Ce mécanisme introduit une capacité de financement souveraine, sans recours à l’endettement, fondée sur la valorisation anticipée des ressources. Le SGRT se présente ainsi comme un instrument monétaire stable, négociable et traçable, permettant d’ancrer la création de valeur dans des actifs réels tout en offrant une liquidité immédiate. Le livre blanc précise aussi que sa logique repose sur un ratio de sur-collatéralisation 4:1, un cadre de preuve de réserve et une gouvernance articulée autour du FSRDC, de la SAEMAPE et des opérateurs techniques du programme.

Le SGCT : matérialisation de la valeur productive – Le SGCT (Secured GoldConnect Token) correspond à la phase de réalisation de la valeur. Il représente 1 gramme d’or effectivement extrait, raffiné à 999 millièmes, certifié et stocké auprès d’un dépositaire reconnu, garantissant son équivalence directe avec un actif physique. Le livre blanc le présente comme le jeton correspondant à l’or extrait, raffiné et certifié, destiné à circuler sur les marchés formels et à devenir le futur actif le plus proche d’un Asset Referenced Token au sens de MiCA.

Un mécanisme de conversion – La conversion du SGRT en SGCT s’effectue selon un mécanisme strict : chaque SGRT converti est détruit et remplacé par un SGCT équivalent, assurant l’absence de double comptage et la parfaite cohérence entre actifs numériques et actifs physiques. Ce mécanisme de burn-and-swap, prévu à partir de la sixième année, garantit que l’offre en circulation correspond toujours à la portion non convertie de l’émission initiale. Le SGCT constitue ainsi une forme tokenisée de l’or physique, liquide, traçable et directement mobilisable sur les marchés, facilitant l’accès à la valeur produite et renforçant la transparence des échanges.

Le FCRT : structuration de la valeur carbone – Le FCRT (Forest Carbon Reserve Token) introduit la dimension de l’or vert dans l’architecture globale. Adossé aux réserves de carbone des forêts du bassin du Congo, il constitue un actif environnemental souverain fondé sur la préservation des écosystèmes. Le livre blanc le décrit comme le jeton de réserve carbone du système, associé au SGRT et lié à la valorisation des réserves forestières, avec une fonction de bonus environnemental et une intégration explicite aux logiques climatiques et ESG.

Une valeur environnementale continue – Contrairement à l’or jaune, qui repose sur une logique d’extraction, le FCRT s’inscrit dans une dynamique de génération continue de valeur, liée aux services écosystémiques et à la capacité de stockage du carbone. Il permet la production progressive de crédits carbone valorisables sur les marchés climatiques, tout en répondant aux exigences des cadres ESG. Le livre blanc précise qu’il alimente la génération de MACCT, lesquels peuvent ensuite être convertis en crédits carbone de haute intégrité, ce qui ouvre une voie structurée vers les marchés volontaires et réglementés. Il transforme ainsi un capital naturel en actif structuré, traçable et finançable, ouvrant de nouvelles perspectives d’investissement durable.

Une réponse aux mutations du système financier global – L’articulation entre or jaune et or vert constitue une réponse directe aux mutations du système financier global. Dans un contexte marqué par l’émergence de nouvelles architectures économiques, la nécessité d’adosser les actifs à des ressources réelles, traçables et souveraines devient centrale. Parallèlement, la dynamique haussière de l’or confirme

son rôle de valeur refuge, tout en soulignant les limites d'un accès réservé aux circuits traditionnels. Enfin, la volatilité des cryptoactifs et la dépendance persistante des stablecoins aux devises de référence, en particulier au dollar, renforcent la recherche d'alternatives crédibles. Le livre blanc positionne explicitement l'articulation SGRT-FCRT comme un actif hybride souverain combinant stabilité de l'or, potentiel carbone et alignement ESG.

Une nouvelle classe d'actifs souverains et hybrides – Dans ce contexte, la combinaison du SGRT, du SGCT et du FCRT propose une nouvelle classe d'actifs, à la fois matérielle, environnementale et souveraine, capable de concilier stabilité, performance et durabilité. Elle offre aux investisseurs une lecture différenciée des temporalités de valeur : financement en amont, matérialisation productive et génération environnementale de long terme. Elle constitue ainsi une réponse aux attentes contemporaines en matière de sécurité, de traçabilité, de diversification et de finance durable.

Une nouvelle finance territoriale – L'ensemble de ces instruments donne naissance à une nouvelle catégorie d'actifs : les actifs territoriaux issus du réel. Les ressources cessent d'être uniquement des matières premières destinées à l'exportation. Elles deviennent des actifs structurés, traçables et finançables. Cette transformation permet de relier directement les territoires aux circuits financiers contemporains, en offrant aux investisseurs des instruments lisibles et conformes aux standards internationaux. Elle ouvre la voie à une finance territoriale, dans laquelle la valeur produite localement peut être mobilisée pour financer les infrastructures, les services et les économies des territoires. Le livre blanc présente d'ailleurs cette architecture comme une nouvelle génération d'actifs souverains adossés à des ressources réelles, destinée à soutenir une économie programmable, traçable et redistributive.

5.3 Blockchain et traçabilité : l'infrastructure de preuve

Une chaîne de traçabilité intégrale – La blockchain constitue l'infrastructure qui permet d'enregistrer, de sécuriser et d'orchestrer les flux associés aux ressources dans une logique continue. Elle ne se limite pas à un registre de transactions, mais devient un système de preuve structurant. Dans des dispositifs comme GoldConnect, chaque étape de la chaîne de valeur — extraction, transport, transformation, certification — est enregistrée, horodatée et validée. Cette continuité garantit l'origine des ressources, sécurise les flux et répond aux exigences croissantes des marchés internationaux en matière de transparence, de conformité et de lutte contre la fraude.

Le passeport numérique des ressources – Chaque élément de la chaîne économique est représenté par un objet numérique : site minier, coopérative, lot de minerai, lingotin ou lingot final. Ces objets sont reliés entre eux par des relations de filiation qui permettent de reconstituer l'histoire complète d'un actif. L'ensemble constitue un véritable passeport numérique de la ressource, garantissant son origine, son intégrité et sa conformité. Ce dispositif facilite les audits, renforce la transparence et permet l'intégration des ressources dans des circuits économiques exigeant des standards élevés (LBMA, ESG, conformité internationale). Les NFT et les VLinks constituent ainsi les deux jumeaux numériques des éléments de la chaîne économique.

La fonction des NFT – Dans l'architecture GoldConnect, les NFT (Non-Fungible Tokens) assurent la représentation numérique unique des actifs physiques tout au long de la chaîne de valeur. Chaque étape — du site minier au lingot certifié — est associée

à un NFT spécifique (NFT_SITE, NFT_SAC_MINERAI, NFT_LINGOT), constituant un jumeau numérique infalsifiable. Cette structuration garantit la traçabilité complète, la preuve d'origine et la continuité des droits. Chaque transformation physique est reflétée sur la blockchain XDC, assurant une capacité d'audit conforme aux standards internationaux.

La fonction des VLinks – Les VLinks complètent ce dispositif en reliant la blockchain aux données externes (off-chain). Ils prennent la forme d'empreintes cryptographiques (hash) ancrées sur la blockchain et pointant vers des documents — certificats, rapports, données de capteurs, factures ou logs opérationnels. Leur fonction est double : assurer l'évolution du système et garantir l'intégrité des données : toute modification d'un document invalide son empreinte, permettant une détection immédiate des altérations. Au-delà de cette fonction technique, les VLinks introduisent une logique de Verified Link, permettant de partager des contenus dont l'authenticité est garantie ou vérifiable. Ils assurent ainsi la continuité entre les données du monde réel et leur inscription dans l'architecture numérique, renforçant la confiance, la conformité et la gouvernance du système.

Le rôle des Air Waybills – Les Air Waybills (AWB) constituent un levier stratégique majeur dans cette architecture de traçabilité. En tant que contrats de transport entre expéditeur, transporteur et destinataire, ils matérialisent juridiquement et opérationnellement les flux physiques. Une fois ancrés via VLink, ils deviennent des preuves numériques infalsifiables des mouvements de marchandises. Qu'ils soient utilisés dans des circuits logistiques classiques ou dans des dispositifs innovants — notamment via des opérateurs spécialisés dans secteur des drones — les AWB permettent de certifier chaque étape du transport. Ils transforment ainsi la chaîne logistique en chaîne de preuve, en reliant de manière sécurisée les flux physiques, les engagements contractuels et leur écriture numérique.

De la traçabilité à la preuve – L'innovation décisive réside dans le passage de la traçabilité à la preuve. Les données enregistrées sont sécurisées par des mécanismes cryptographiques garantissant leur intégrité, leur authenticité et leur non-répudiation. Cette capacité permet de constituer des dossiers complets répondant aux exigences des auditeurs, des régulateurs et des investisseurs. La ressource n'est plus seulement suivie : elle est démontrée. Ce passage à une logique de preuve transforme une matière première en actif financier crédible, traçable et finançable sur les marchés globaux.

Vers une couche de confiance intégrée — Si la blockchain permet d'assurer la traçabilité et l'intégrité des données, elle doit être complétée par des mécanismes capables de garantir leur fiabilité en amont. Cette exigence conduit à l'intégration d'une couche de confiance dédiée, présentée dans la section suivante.

5.4 Trust Signal – la couche de confiance

La limite des registres – Si la blockchain garantit l'intégrité des données une fois enregistrées, elle ne permet pas de vérifier leur exactitude à l'origine. Cette limite est déterminante dans les chaînes de valeur territoriales, où la qualité des données dépend des conditions de collecte sur le terrain. Sans mécanisme de validation préalable, la traçabilité risque de reposer sur des informations incertaines, fragilisant l'ensemble du système. La crédibilité des actifs dépend donc non seulement de la technologie utilisée, mais de la fiabilité des données qui y sont inscrites.

Une validation en amont – Sur la Blockchain, Trust Signal intervient comme une couche de confiance permettant de résoudre cette limite. Il agit comme un mécanisme de validation en amont, chargé de vérifier la cohérence et l'authenticité des données avant leur inscription dans les registres numériques. Les informations relatives aux sites, aux acteurs, aux flux et aux opérations sont ainsi contrôlées, certifiées et authentifiées. Cette fonction permet de relier le monde physique des ressources au monde numérique des actifs, en garantissant que les données inscrites correspondent à des événements réels et vérifiables.

Un signal discret mais décisif – Trust Signal et ses trois feux — vert, orange et rouge — autorisant ou pas les transactions constitue un élément clé pour les investisseurs et les partenaires internationaux, sans pour autant s'imposer comme un élément visible du système. Il agit comme une garantie intégrée, renforçant la crédibilité des actifs sans alourdir l'architecture. En assurant la fiabilité des données, il permet de répondre aux exigences de conformité, de transparence et de gouvernance imposées par les marchés. Ce signal de confiance devient ainsi un facteur déterminant de compétitivité, en transformant une infrastructure technique en environnement économique crédible.

5.5 MACC Pay – l'infrastructure de paiement

MACC-PAY : une infrastructure d'inclusion financière 2.0 – MACC-PAY est conçu comme bien plus qu'un système de paiement. Il constitue une infrastructure d'inclusion financière 2.0 visant non seulement à donner accès aux services financiers, mais à transformer concrètement les conditions de vie des populations. En permettant à des usagers non bancarisés — souvent exclus des circuits économiques formels — de financer, épargner, investir et échanger, le système renforce la résilience économique et la capacité à saisir des opportunités. Il ne s'agit plus seulement d'inclusion numérique, mais d'un accès réel à la valeur, structuré autour d'usages concrets et quotidiens.

MACC Pay : organiser les flux dans un environnement « zero cash » – Le wallet MACC Pay organise la circulation de la valeur dans un environnement progressivement dématérialisé. En favorisant le decashing et la digitalisation complète des transactions, il permet de transformer des flux informels en flux visibles, traçables et sécurisés. Accessible sans contrainte technique lourde et adapté aux réalités du terrain, il rend possible une utilisation universelle, y compris pour les populations les plus éloignées des systèmes bancaires. Le paiement devient instantané, disponible partout et en toutes monnaies, tout en étant intégré dans un système cohérent de gestion des flux économiques.

MACC Pay : la conformité comme infrastructure de confiance – La force du système repose sur une architecture de conformité intégrée dès sa conception avec l'association de WorldKYC, de FraudTrack comme dispositifs de lutte contre la fraude, des exigences réglementaires nationales et des standards internationaux (GAFI, dispositifs anti-blanchiment, supervision institutionnelle) permet de garantir l'intégrité des transactions et l'identification des acteurs. La Banque centrale du Congo, en tant que custodian, renforce cette architecture en assurant la crédibilité monétaire et la sécurité des échanges. La conformité ne vient pas contrôler le système après coup : elle en constitue le socle, transformant chaque transaction en preuve exploitable.

MACC Pay : une colonne vertébrale financière ouverte et souveraine – MACC Pay constitue la colonne vertébrale des flux financiers de l'écosystème. Il relie les usagers,

les commerçants, les institutions financières et la diaspora dans une même infrastructure. Compatible avec les standards internationaux, intégrant les paiements internationaux, le change multi-devises et les monnaies digitales, il permet d’inscrire les économies locales dans des circuits globaux sans en perdre la maîtrise. En structurant les flux, en garantissant leur conformité et en produisant des données exploitables, MACC Pay transforme le paiement en instrument de souveraineté économique

5.6 Le Processus de Kinshasa : la méthode

Une méthode de construction – Le Processus de Kinshasa (PK65) fournit le cadre méthodologique qui permet de structurer et de transférer l’ensemble de cette architecture. Il ne s’agit pas d’un outil technique, mais d’une méthode permettant d’organiser la construction de la souveraineté économique dans le temps. Il repose sur une logique séquentielle rigoureuse : analyser les dépendances, structurer les capacités, introduire les instruments, organiser la gouvernance et produire des preuves mesurables. Cette approche garantit la cohérence du processus et évite la dispersion des initiatives.

Deux cadres complémentaires – Le modèle s’appuie sur deux dispositifs structurants, validés par la Commission européenne lors des élargissements successifs de l’Union européenne à de nouveaux États membres. Le Six Steps Model organise les étapes nécessaires à la transformation, depuis le diagnostic initial jusqu’à la validation des résultats. Le Five Processes Framework structure quant à lui la mise en œuvre opérationnelle, en organisant la gouvernance, la coordination, la sécurisation, la conformité et l’évaluation. Ensemble, ces deux cadres permettent de relier vision, action et résultats, en assurant une continuité entre la stratégie et son exécution concrète. Un document d’accompagnement fournit, sous forme de travaux dirigés, l’assistance nécessaire aux nouveaux États désireux d’adopter le modèle du Programme national AXIS.

De l’innovation à la souveraineté – L’apport majeur du Processus de Kinshasa est de dépasser le « raccourci technologique ». Les instruments numériques ne produisent pas de souveraineté par eux-mêmes. Ils doivent être intégrés dans une architecture institutionnelle cohérente. PK65 garantit cette intégration en reliant les outils aux institutions, les projets aux politiques publiques et les résultats aux mécanismes de preuve. Il transforme ainsi l’innovation en système, en assurant que chaque instrument contribue à une trajectoire globale de souveraineté.

Une méthode transférable – Enfin, le Processus de Kinshasa permet de transformer une expérience nationale en modèle reproductible. Il offre un cadre adaptable aux différents contextes africains, en permettant aux États de structurer leur propre trajectoire de souveraineté économique. Il ne propose pas un modèle unique, mais une méthode fondée sur l’expérience, la progressivité et la preuve. La souveraineté cesse alors d’être une déclaration pour devenir une construction, inscrite dans le temps et validée par des résultats observables.

Conclusion – L’architecture en système

Une architecture intégrée – L’ensemble de ces instruments constitue une architecture cohérente et interdépendante. La tokenisation structure la valeur, la blockchain en assure la traçabilité, Trust Signal en garantit la fiabilité, l’infrastructure de paiement

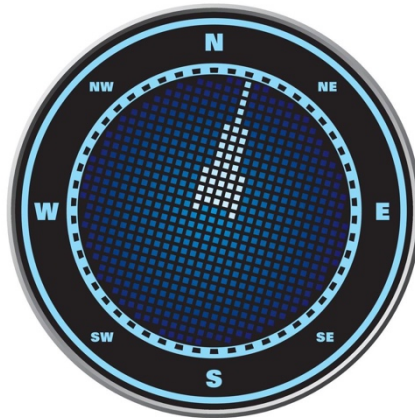
en organise la circulation et le Processus de Kinshasa en structure la mise en œuvre. Cette articulation permet de relier ressources, territoires, institutions et marchés dans un même système, capable de produire une valeur mesurable, vérifiable et finançable.

De la ressource à l'actif souverain – En combinant ces instruments, la République démocratique du Congo peut franchir un seuil décisif : transformer ses ressources naturelles en actifs souverains, traçables et reconnus sur les marchés internationaux. La souveraineté économique ne repose plus uniquement sur la possession des ressources, mais sur la capacité à organiser leur valeur dans une architecture crédible. Cette transformation permet de combler le fossé historique entre extraction locale et finance globale.

Une souveraineté démontrable – La conclusion s'impose avec clarté : la souveraineté ne se proclame pas, elle se construit et se démontre. Elle repose sur des instruments, une méthode et une capacité à maintenir une trajectoire dans le temps. Lorsqu'elle est ainsi structurée, elle devient non seulement un objectif politique, mais une réalité économique observable. Elle offre aux investisseurs un cadre lisible et aux États un levier de transformation durable, capable de relier richesse territoriale et développement effectif.

Une réponse

Construire les instruments – Transformer les ressources en actifs souverains suppose de construire les instruments qui organisent la valeur : une architecture capable de produire la preuve, de structurer les flux et d'articuler le sous-sol et le sol dans une même économie. C'est dans cette capacité à écrire, tracer et gouverner la valeur que se joue la souveraineté économique.



Le numérique comme boussole de la souveraineté économique

Conclusion – De la ressource à la souveraineté

Une transformation achevée – Cette navigation a permis de franchir un cap décisif : passer d’une lecture des ressources comme stocks à une compréhension de leur organisation comme système de valeur. La question n’est plus celle de l’abondance, mais celle de la capacité à écrire, tracer et gouverner cette richesse. Les ressources ne deviennent économiques que lorsqu’elles sont intégrées dans des architectures capables d’en organiser la production, la preuve et la circulation. Ce déplacement constitue le cœur de la souveraineté contemporaine.

Une richesse qui s’organise – La République démocratique du Congo dispose de tout le potentiel nécessaire : la richesse existe. Elle est minière, agricole, forestière, territoriale et humaine. Mais cette richesse n’a de portée économique que si elle est structurée. Le passage d’une richesse qui part à une richesse qui s’organise repose sur la capacité à transformer les ressources en actifs traçables, finançables et gouvernables. C’est cette organisation qui permet de relier les territoires aux marchés et de réinscrire la valeur dans son espace d’origine.

Une articulation stratégique – L’architecture proposée repose sur une articulation fondatrice entre or jaune et or vert. Les ressources minières permettent de structurer des actifs monétaires et industriels, tandis que les ressources forestières et écologiques ouvrent une économie de la préservation. Cette coordination constitue un avantage stratégique majeur pour la RDC. Elle permet de concilier extraction et conservation dans une même logique économique, et d’inscrire le pays au cœur des transitions climatiques et énergétiques mondiales.

Une souveraineté rendue opératoire – La souveraineté ne se décrète pas : elle se construit par des instruments. Tokenisation, traçabilité, preuve, paiement et conformité constituent les nouvelles infrastructures de la valeur. Elles permettent de passer d’une économie informelle à une économie démontrable. Dans ce cadre, la valeur n’est plus seulement produite : elle est prouvée. Ce passage à une logique de preuve transforme la crédibilité des actifs et conditionne leur accès aux marchés internationaux.

Une boussole claire – La revanche du sol sur le sous-sol trouve ici son prolongement dans une triple revanche des territoires : économique, politique et sociale. Le sous-sol stratégique, le sol agricole et forestier et les communautés productrices ne s’opposent

plus. Ils s'articulent dans un même système. Cette boussole ne guide pas seulement l'action publique : elle structure également les conditions d'un investissement durable, fondé sur la transparence, la traçabilité et la gouvernance.

Une trajectoire vers 2050 – À l'horizon 2050, la RDC comptera parmi les grandes puissances démographiques mondiales. Cette réalité impose une exigence : transformer les ressources en base économique souveraine. Le Pays Solution ne se définit pas par ses ressources, mais par sa capacité à organiser leur valeur. Il devient un acteur capable de structurer les flux, de financer son développement et de contribuer aux équilibres économiques globaux.

De nouvelles routes de la valeur – L'enjeu n'est plus d'ouvrir de nouvelles routes commerciales, mais de reconstruire les routes de la valeur congolaise, africaine et mondiale. Là où la richesse partait, elle doit désormais être organisée, tracée et captée. Les instruments existent, les architectures sont posées, les premières mises en œuvre sont engagées. Le passage de l'intuition à l'opérationnel est enclenché.

Une trajectoire assumée – La transformation engagée ne relève plus d'une hypothèse, mais d'une construction. Elle repose sur une vision, des instruments et une capacité d'exécution cohérente dans le temps. Elle exige continuité, coordination et discipline. C'est à cette condition que la richesse territoriale peut devenir une souveraineté économique réelle, mesurable et durable.

Une traversée structurée – Ce parcours peut désormais être relu comme une navigation complète. Le cap — la destination — a été fixé : construire une économie de la valeur souveraine. La maxime — la boussole — a orienté le mouvement, de la revanche du sol sur le sous-sol à la triple revanche des territoires. Le récit — la carte — a permis de comprendre le passage d'une ressource invisible à un actif traçable. La stratégie — la navigation — a engagé une progression par projets pilotes. Enfin, les instruments de bord — tokenisation, blockchain, traçabilité et dispositifs financiers — ont rendu cette trajectoire opérationnelle.

Recomposer les routes de la valeur mondiale – Comme aux temps des Grandes découvertes, l'enjeu n'est plus de découvrir des territoires, mais de structurer de nouvelles routes — non plus maritimes, mais économiques. Là où la richesse partait, elle existe désormais et s'écrit. Là où elle était diffuse, elle est organisée. Les routes de la valeur mondiale ne passent plus uniquement par les centres traditionnels : elles peuvent désormais s'ancrer dans les territoires eux-mêmes, à condition d'en maîtriser les instruments. Dans cette recomposition, la République démocratique du Congo dispose d'un avantage stratégique majeur, en articulant or jaune et or vert dans une même architecture économique. C'est dans cette capacité à organiser la valeur que se dessine progressivement un modèle propre, adapté aux réalités et aux ambitions du pays.

Des modèles hérités : de la dépendance à l'échange structuré – L'histoire récente des économies africaines peut être lue à travers les modèles qui ont organisé la valorisation des ressources. Dans les approches issues des institutions de Bretton Woods, la richesse est essentiellement appréhendée comme un stock à exploiter et à financer depuis l'extérieur. Les ressources servent de base à des programmes d'ajustement, à des financements conditionnés ou à des investissements exogènes. La valeur est reconnue, mais elle est largement structurée hors des territoires. Cette logique a permis des stabilisations macroéconomiques, mais elle a aussi entretenu une dépendance

durable, en laissant intacte la question centrale : celle de la maîtrise de la valeur par les pays producteurs.

Le modèle angolais : une étape vers un rééquilibrage – Une seconde étape a été franchie avec le modèle dit angolais, développé notamment dans les partenariats avec la Chine. Inspiré des pratiques de « prêts contre ressources », ce modèle organise un échange structuré entre ressources naturelles et infrastructures. Un accord cadre est conclu pour financer des projets, réalisés majoritairement par des entreprises partenaires, en contrepartie de droits sur l’exploitation des ressources. Les flux financiers et les remboursements sont adossés à la vente des matières premières, créant un système intégré et efficace. Ce modèle a permis des avancées significatives en matière d’infrastructures et de financement du développement. Mais il conserve une limite structurelle : la valeur circule principalement dans des circuits externes, et l’organisation des flux échappe en grande partie aux territoires qui produisent la richesse.

Le modèle congolais : organiser la valeur, reconquérir la souveraineté – Le modèle congolais propose un changement de nature. Il ne s’agit plus seulement de financer la richesse ni de l’échanger, mais de l’organiser. La ressource devient un actif, l’actif devient une valeur, et la valeur devient un levier de transformation pour les populations. Cette transformation repose sur une capacité nouvelle : écrire la valeur, la tracer, la prouver et la gouverner. Elle s’appuie sur une architecture cohérente reliant les territoires, les flux économiques et les instruments financiers. La triple revanche des territoires — sous-sol stratégique, sol agricole et forestier, communautés productrices — devient le socle d’une économie intégrée. La valeur ne part plus : elle s’inscrit, se prouve et se redistribue au cœur des territoires.

Le modèle d’une maîtrise durable – C’est cette capacité à organiser la valeur dans un système maîtrisé qui constitue la condition d’une souveraineté économique pleinement reconquise. Le modèle congolais ne s’oppose pas aux modèles précédents : il les dépasse, en transformant une logique de dépendance ou d’échange en une logique de maîtrise, de preuve et de création de valeur durable. Il esquisse ainsi une nouvelle voie pour le développement, fondée non plus sur la seule richesse des ressources, mais sur la puissance des systèmes qui permettent de les organiser.

Le voyage du Pays Solution – À l’horizon 2050, le Pays Solution — pays-continent — s’impose comme un acteur structurant des équilibres mondiaux. Sa trajectoire ne relève plus d’une promesse, mais d’une capacité : organiser, tracer et gouverner la valeur. La souveraineté économique cesse d’être déclarative pour devenir une construction progressive, fondée sur la preuve, la coordination et la continuité. La navigation n’est plus incertaine : les instruments sont en place, les routes sont identifiées, le cap est tenu. Comme disent les marins pour souhaiter une bonne traversée : « Après avoir traversé les tempêtes, vient le temps de hisser les voiles et de filer vers l’horizon, porté par un vent favorable. »

Annexe – Investir en Afrique : mutation, opportunité et nouvelle architecture de valeur

1. Une transformation profonde de l'investissement en Afrique

L'investissement en Afrique a profondément évolué au cours des dernières décennies. Il ne peut plus être compris uniquement comme un flux de capitaux orienté vers des ressources ou des projets isolés. Il s'inscrit désormais dans une transformation plus large de l'économie mondiale, marquée par la transition climatique, énergétique et numérique.

Trois phases peuvent être distinguées :

- une première phase, dominée par l'investissement extractif, où les ressources étaient exploitées mais la valeur captée hors des territoires ;
- une deuxième phase, structurée autour de projets de développement et d'infrastructures, souvent portés par des financements internationaux ;
- une troisième phase, aujourd'hui émergente, où l'enjeu central devient la capacité à organiser, tracer et gouverner la valeur.

Cette évolution prolonge un constat structurant : la richesse africaine ne manque pas, mais sa transformation en valeur économique reste incomplète. Comme le montre l'analyse du corpus WinstantGold, le passage d'une « richesse qui part » à une « richesse qui s'organise » constitue désormais le cœur de la transformation économique.

2. Les limites des modèles d'investissement classiques

Les modèles d'investissement historiques ont permis des avancées réelles, mais ils présentent des limites structurelles :

- une dépendance persistante aux matières premières ;
- une fragmentation des projets, souvent isolés les uns des autres ;
- une faible traçabilité des flux économiques ;
- une difficulté à sécuriser les investissements dans la durée.

Dans ce cadre, l'investisseur est confronté à une incertitude élevée : difficulté à mesurer l'origine de la valeur, à suivre les flux et à garantir la conformité.

Cette situation explique en partie le paradoxe africain : des ressources abondantes, mais une attractivité encore inférieure à leur potentiel réel.

3. Le basculement : de la ressource à l'actif traçable

L'économie mondiale connaît aujourd'hui un basculement majeur. La valeur ne repose plus uniquement sur la possession de ressources, mais sur la capacité à les inscrire dans des systèmes traçables, certifiés et gouvernables.

Plusieurs transformations convergent :

- montée des exigences ESG et climatiques ;

- nécessité de prouver l'origine et la conformité des ressources ;
- digitalisation des actifs (Real World Assets) ;
- développement de la finance programmable.

Dans ce nouveau contexte, un actif n'est investissable que s'il est :

- identifiable
- traçable
- certifié
- gouverné

Ce déplacement est décisif : il transforme les ressources africaines en actifs potentiels, à condition de disposer des systèmes capables d'en organiser la valeur.

4. Un moment stratégique : pourquoi investir maintenant

Le moment actuel constitue une fenêtre d'opportunité exceptionnelle.

Quatre transitions redéfinissent la valeur :

1. Transition énergétique
→ minerais stratégiques (cobalt, cuivre, lithium)
2. Transition climatique
→ forêts, carbone, services écosystémiques
3. Transition numérique
→ tokenisation, traçabilité, paiements digitaux
4. Transition démographique
→ croissance des marchés internes africains

Ces transformations repositionnent l'Afrique — et en particulier des pays comme la RDC — comme des acteurs centraux de l'économie mondiale.

5. Le changement décisif : investir dans des systèmes

L'évolution majeure ne réside pas seulement dans les secteurs, mais dans la nature même de l'investissement.

Hier :

- investir dans une ressource
- financer un projet
- développer une infrastructure

Aujourd'hui :

- investir dans un système capable d'organiser la valeur

Ce changement marque le passage d'une logique sectorielle à une logique systémique.

L'investissement ne porte plus uniquement sur un actif isolé, mais sur l'architecture qui permet de le rendre lisible, traçable et finançable.

6. Une nouvelle classe d'actifs : les actifs territoriaux

Le modèle proposé dans le cadre du programme AXIS introduit une nouvelle catégorie :

→ les actifs territoriaux traçables

Ils reposent sur trois piliers :

- actifs productifs (minerais, agriculture)
- actifs environnementaux (forêts, carbone)
- actifs numériques (tokenisation, preuve, traçabilité)

Cette structuration permet de transformer des ressources physiques en actifs économiques :

- mesurables
- certifiables
- finançables

Elle ouvre la voie à une finance territoriale, connectant directement les ressources aux marchés.

7. Pourquoi soutenir le programme AXIS / WinstantGold

Le programme proposé apporte une réponse structurée aux limites des modèles traditionnels.

Il permet :

- d'assurer la traçabilité complète des ressources ;
- de sécuriser les transactions et les flux financiers ;
- de garantir la conformité aux standards internationaux ;
- d'intégrer les populations dans la création de valeur ;
- de structurer une architecture économique cohérente.

Il ne s'agit pas d'un projet supplémentaire, mais d'un cadre systémique permettant de relier ressources, acteurs et marchés.

8. Ce que cela change pour l'investisseur

Ce modèle transforme profondément les conditions d'investissement.

Il permet :

- une meilleure lisibilité des actifs ;

- une réduction du risque opérationnel ;
- une traçabilité conforme aux exigences ESG ;
- une sécurisation des flux financiers ;
- un accès à une nouvelle classe d'actifs.

L'investisseur ne finance plus uniquement une ressource :
il entre dans une architecture de valeur.

9. Conclusion – Investir dans l'organisation de la valeur

L'enjeu de l'investissement en Afrique a changé de nature.

Il ne s'agit plus seulement de financer des ressources ou des projets, mais de participer à la construction des systèmes qui organisent la valeur.

Dans ce contexte, le programme AXIS et les projets pilotes comme WinstantGold constituent des infrastructures économiques émergentes, capables de transformer des ressources en actifs souverains, traçables et finançables.

→ Investir en Afrique aujourd'hui, c'est investir dans cette transformation.